



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

130^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 16 – 20.3.2014

Comité exécutif
Point 6
Conseil directeur
Point 9

EX/268/6(a)-R.1
CL/194/9-R.1
6 mars 2014

RESULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2013

Rapport financier et états financiers vérifiés

Table des matières

	<u>Page</u>
Introduction	1
Recettes.....	2
Dépenses.....	3
Analyse des dépenses en fonction du genre	6
Dépenses d'équipement.....	6
Caisse de prévoyance en faveur du personnel.....	6
Recommandations	6
Responsabilité de la Direction en matière de rapports financiers	7
Opinion d'audit du Vérificateur extérieur des comptes.....	8
État de la situation financière	10
Etat des résultats financiers	12
Etat des variations de l'actif net.....	13
Notes explicatives des états financiers.....	16
Annexe - Résultats des programmes en 2013.....	37

Introduction

Pour la deuxième année consécutive, les états financiers vérifiés de l'exercice 2013 sont entièrement conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Outre les changements importants intervenus en 2012, à savoir la consolidation des comptes de la Caisse de prévoyance fermée dans les comptes de l'UIP, une étude actuarielle détaillée de la Caisse de prévoyance fermée et la prise en considération de la juste valeur du bâtiment abritant le Siège à Genève, les états de 2013 reflètent les autres changements apportés au traitement comptable des instruments financiers conformément aux normes IPSAS. Les changements ont pour conséquence principale l'amortissement du prêt sur 50 ans consenti par la Confédération helvétique pour la construction et la rénovation du bâtiment du siège de l'UIP.

Cette fois encore, bon nombre des éléments qui figuraient dans les rapports financiers précédents de l'UIP apparaissent dans cinq états financiers vérifiés et dans des notes plus détaillées. La comparaison de l'exécution du budget par poste de dépenses et par orientation stratégique se trouve dans l'état V : l'état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs et sous la note 17 relative à l'information sectorielle. Les dépenses détaillées par poste se trouvent sous la note 19. Le rapport financier se borne donc à présenter un résumé des informations essentielles, il explique les écarts budgétaires et indique où trouver des informations complémentaires dans les états financiers et les notes explicatives.

Depuis les importantes compressions budgétaires effectuées en 2012, aucune augmentation des dépenses ou de la contribution des Membres n'a été incluse dans la préparation du budget de 2013. En 2013, les recettes engrangées grâce aux contributions volontaires ont été supérieures de CHF 452 037 aux sommes budgétées. Les recettes de fonctionnement dépassent donc les dépenses de CHF 193 766. Après les nombreux ajustements comptables exigés par l'adoption des normes IPSAS et expliqués dans les états financiers, le Fonds de roulement de l'UIP a été augmenté de CHF 571 905, contre CHF 944 753 en 2012.

Le Fonds de roulement a dépassé le niveau cible, soit la moitié du budget annuel de fonctionnement approuvé, qui avait été établi par le Comité exécutif en 2006. Il convient cependant souligner que le Fonds de roulement est maintenant composé non seulement de liquidités, d'équivalents et de placements mais également des ajustements comptables exigés par les normes IPSAS, qui ne sont pas réalisables. La portion en liquidités du Fonds de roulement se situe à présent à 88 pour cent du niveau cible fixé. Les liquidités du Fonds au 31 décembre 2013 peuvent se résumer comme suit :

<u>Valeurs au 31.12.2013</u>	<u>CHF</u>
Liquidités, équivalents et placements à leur juste valeur	<u>6 052 278</u>
Réévaluation du bâtiment du Siège - ajustements IPSAS	1 912 785
Passif de la Caisse de prévoyance fermée - ajustements IPSAS	(1 013 176)
Amortissement jusqu'en 2052 du prêt de la FIPOI (construction et rénovation) - ajustements IPSAS	<u>1 462 751</u>
Solde accumulé du Fonds de roulement	<u>8 414 638</u>

On trouvera dans la suite de ce document un récapitulatif des recettes et dépenses de l'UIP en 2013, en particulier là où les montants diffèrent par rapport au budget, conformément aux indications figurant dans l'état V : l'état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs (page 14).

Recettes

Les recettes de l'UIP proviennent principalement des contributions de ses Membres ainsi que de contributions volontaires et, accessoirement, des intérêts, des placements et d'autres sources, notamment la location des salles de conférence. En 2013, les recettes ont globalement augmenté de trois pour cent pour s'établir à CHF 13 569 432. Les contributions des Membres sont restées au même niveau que celui de 2012, mis à part une augmentation de CHF 10 900 provenant de l'affiliation du Bhoutan et de la réaffiliation de la Somalie. La contribution du personnel a été de CHF 90 363 en dessous du budget à la suite d'une réduction de la masse salariale imputable au fait que certains postes sont restés vacants. Les intérêts et le rendement des placements ont été conformes aux attentes.

Contributions des Parlements Membres

En 2013, 164 Membres et Membres associés devaient acquitter un total of CHF 10 950 800. A la fin de 2013, toutes les contributions avaient été encaissées sauf CHF 810 967, ce qui représente une nette amélioration (13 pour cent) par rapport à l'exercice précédent. Quarante-cinq Membres et Membres associés étaient débiteurs de contributions mais aucun n'a été suspendu en vertu des dispositions de l'Article 5.3 des Statuts. Parmi les Membres accusant des arriérés de contributions à la fin de l'exercice, trois risquaient d'être suspendus en vertu de l'Article 5.3 et cinq, privés de leurs droits de vote en vertu de l'Article 5.2.

Contributions volontaires

Pour une deuxième année consécutive, le montant des contributions volontaires au budget de 2013 a été fixé sur la base des contributions prévisibles plutôt que des contributions escomptées. Les contributions volontaires ayant été plus importantes que prévu et l'exécution des programmes s'étant améliorée, les contributions volontaires et les dépenses effectives ont dépassé le montant inscrit au budget de 30 pour cent, soit CHF 452 037.

Début 2013, les annonces des donateurs s'élevaient à CHF 1,64 million. Pendant l'année, des donateurs se sont engagés fermement à verser à l'UIP un montant supplémentaire de CHF 2,02 millions, assujetti à des conditions particulières énoncées dans des accords. Durant la même période, CHF 1,97 million a été dépensé et, à la fin de l'exercice, le solde des fonds promis par les donateurs était de CHF 1,69 million.

En 2013, le montant total des contributions volontaires s'élevait à CHF 1 970 037, soit une augmentation de 30 pour cent par rapport à l'exercice 2012.

Contribution du personnel

Six pour cent des recettes prévues au budget proviennent de l'imposition interne des traitements du personnel. Les taux d'imposition des traitements du personnel sont fixés par la Commission de la fonction publique internationale sur la base des taux d'imposition moyens en vigueur à Genève, Londres, Montréal, New York, Paris, Rome et Vienne. Conformément aux normes IPSAS, l'UIP n'intègre plus la contribution du personnel, ni au titre des recettes ni à celui des dépenses, dans l'état II (état des résultats financiers).

L'UIP a l'obligation contractuelle de rembourser à certains membres de son personnel tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. En 2013, une somme de CHF 112 207 a été remboursée à ceux des membres du personnel qui avaient payé des impôts à la France, ce qui a réduit la contribution générale du personnel d'un montant supérieur à ce qui était prévu au budget.

Rendement des placements et recettes diverses

En 2006, l'UIP a investi une partie de ses ressources dans un fonds commun de placement équilibré en vue d'accroître le rendement du Fonds de roulement par diversification. Les marchés se sont redressés après les faibles rendements qui ont suivi la crise financière mondiale. A la clôture de l'exercice, la valeur du fonds de placement de l'UIP avait augmenté de CHF 47 308. Conformément au Règlement financier, ce rendement a été comptabilisé dans les recettes générales. Les taux d'intérêt restant bas, les possibilités qui s'offrent de générer des rendements avec des placements peu risqués sont limitées. L'UIP demeure prudente en matière de placements. Elle détient notamment une obligation bien notée de la Confédération helvétique et a placé ses liquidités dans des banques créditées d'un A, voire mieux, par les agences de notation.

Dépenses

Suite à l'adoption de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017 et en conformité avec les normes IPSAS, le budget consolidé de 2013 de l'UIP a été organisé pour la deuxième année autour des neuf objectifs stratégiques et non plus par Division.

Quatre-vingt trois pour cent du budget de l'UIP va directement aux activités programmées pour atteindre les objectifs énoncés dans la Stratégie. Le solde, soit 17 pour cent des dépenses, couvre deux types de dépenses, à savoir les services administratifs, ce qui comprend les services financiers, administratifs et les ressources humaines ainsi que tous les frais relatifs aux locaux, l'amortissement des actifs, la location d'équipement, le matériel informatique et de communication et les fournitures du Secrétariat, et les autres charges, notamment les subventions et toutes les dotations aux réserves.

On trouvera des données financières plus précises dans l'état V (état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs) ainsi que dans les informations sectorielles figurant à la note 17. Les résultats atteints au titre de chaque objectif budgété sont décrits en détail dans l'annexe présentée pour la première fois dans un tableau matriciel indiquant l'impact, les résultats et les produits des activités menées par l'UIP en 2013.

1. Renforcement de la démocratie

En 2013, le coût des activités destinées à la réalisation de cet objectif s'est élevé à CHF 2 230 941, soit 20 pour cent de plus que le montant budgété. L'excédent provient d'un important financement extérieur pour les programmes d'assistance technique, en particulier au Myanmar. En raison de ce revenu additionnel, les dépenses annuelles de CHF 2 230 941 ont dépassé le montant budgété de 20 pour cent.

2. Promotion de l'égalité des sexes

L'objectif relatif à l'égalité des sexes ayant bénéficié d'un large financement volontaire en 2013, l'UIP a reçu et dépensé CHF 282 000 de plus que les recettes budgétées. Du fait de ces fonds additionnels, CHF 1 328 312 ont été consacrés à cet objectif, soit un dépassement budgétaire de 23 pour cent.

3. Protection et promotion des droits de l'homme

Au total, CHF 1 281 535 ont été dépensés pour les activités destinées à protéger et promouvoir les droits de l'homme. Des économies de 4 pour cent ont été réalisées par rapport au budget grâce à une réduction des frais de traduction et d'interprétation et une légère diminution des dépenses reliées aux activités financées par les contributions volontaires affectées.

4. Dimension parlementaire des travaux des Nations Unies

La réalisation de cet objectif a été possible, principalement grâce au travail du Bureau de New York qui s'en est tenu au budget alloué pour ses dépenses de fonctionnement ne concernant pas le personnel. Un nouveau chef pour le bureau a été recruté vers la fin de l'année et est entré en fonction au début de 2014, ce qui a entraîné une réduction des frais de personnel en 2013, de sorte qu'au total CHF 114 340 du montant budgété n'ont pas été dépensés, soit 12 pour cent du budget.

5. Objectifs internationaux en matière de développement

Après une excellente performance en 2012, en 2013, les dépenses au titre de cet objectif ont été moindres, certaines contributions d'associés ayant été versées plus tard que prévu. Les dépenses nettes étaient de CHF 449 685, soit 68 pour cent du budget initial, avec un report de fonds pour les activités restantes de CHF 262 000 en 2014. Cette sous-utilisation des fonds résulte d'une diminution de la masse salariale, du report de certaines activités en raison de la situation politique dans au moins un pays et du retard pris dans la signature d'accords avec des parlements bénéficiaires.

6. Consolidation de la paix

Le total des dépenses au titre de cet objectif a été de CHF 71 781 ou 18 pour cent en deçà du budget. En fait, l'écart budgétaire s'explique par l'absence de financements volontaires externes au titre de l'objectif, alors que l'allocation de base a été dépassée. Bien que le travail en faveur du dialogue et de l'inclusivité soit resté dans les limites du budget, les dépenses liées aux activités du Comité du Moyen-Orient ont dépassé le budget de CHF 13 054, soit de 65 pour cent.

7. Relations avec les Membres

Les activités en faveur des Membres représentent la partie la plus importante du budget de tous les objectifs de l'UIP avec des dépenses d'un montant de CHF 3 360 956 en 2013, soit 3 pour cent de plus que le budget prévu. Le dépassement s'explique principalement par le coût plus élevé des services d'interprétation lors de la deuxième Assemblée (31 heures de réunions supplémentaires), les coûts de personnel temporaire plus élevés lors de l'Assemblée, les heures supplémentaires et les traducteurs (toujours à cause des réunions plus longues) et une augmentation des coûts de transport découlant de la grève d'Iberia avant l'Assemblée de Quito. On trouvera des données comparatives sur le coût de chaque Assemblée dans les tableaux ci-après.

Coûts comparatifs de la première Assemblée (en CHF)

Poste	Quito 2013	Kampala 2012	Panama 2011	Bangkok 2010
Heures supplémentaires du personnel permanent	41 002	31 069	33 701	34 763
Personnel temporaire/ services contractuels	569 119	552 951	552 191	504 010
Frais de voyage et connexes	194 775	156 476	172 510	174 513
Fret/communication	20 296	28 870	35 702	27 805
Fournitures/matériel/services	2 493	3 334	5 101	7 182
Publications	3 380	3 830	43 448	34 817
Cadeaux/frais de Représentation	2 039	1 538	1 135	1 899
Total des dépenses	833 104	778 068	843 788	784 989

Coûts comparatifs de la seconde Assemblée (in CHF)

Poste	Genève 2013	Québec 2012	Berne 2011	Genève 2010
Heures supplémentaires du personnel permanent	29 589	28 495	29 550	28 504
Personnel temporaire/services contractuels	339 420	247 308	281 396	291 177
Frais de voyage et connexes	15 231	89 840	7 274	17 036
Fret/communication	-	16 232	-	-
Fournitures/matériel/services	107 545	3 320	6 578	82 944
Publications	4 684	6 824	51 923	39 891
Cadeaux/frais de représentation	4 241	2 090	2 109	2 564
Total des dépenses	500 710	394 109	378 830	462 116

8. Communication

L'objectif stratégique relatif à la communication a achevé l'année exactement au niveau des prévisions budgétaires, avec un total de dépenses de CHF 935 130, pour une augmentation de la couverture médiatique et un large éventail de publications, vidéos et articles. En raison du changement intervenu concernant le poste de webmestre/responsable de l'informatique, le développement projeté du site web de l'UIP, qui devait être imputé aux dépenses en capital, n'a pas commencé en 2013 et sera entrepris en 2014.

9. Gestion des activités et gouvernance

Les résultats visés au titre de l'objectif gestion des activités et gouvernance ont été atteints. Le montant total de dépenses en 2013 était de CHF 847 019, soit 4 pour cent de moins que ce qui était inscrit au budget.

Services administratifs

Les dépenses engagées au titre des services administratifs (qui englobent les services financiers, administratifs et les services de ressources humaines, l'équipement de bureau, l'amortissement des actifs, la location d'équipement, le matériel informatique et de communication et les fournitures), s'élèvent à CHF 2 451 103, soit 2 pour cent de moins que le montant budgété. Les économies ont principalement été réalisées grâce à des frais moindres d'affranchissement, d'articles de bureau et de communication.

Autres charges

Une provision pour créances douteuses a été constituée pour passer par pertes et profits certaines créances non recouvrables. En 2013, les Membres de l'UIP ont été en moyenne plus rapides que les années précédentes dans le versement de leur contribution. Il n'a donc pas été nécessaire de verser une nouvelle dotation annuelle à la provision. Conformément aux normes IPSAS, la provision a même été réduite de CHF 42 148 pour s'établir à CHF 98 627 (soit 9,5 pour cent des contributions dues par les Membres) et comprend maintenant les contributions dues depuis plus de deux ans par les Membres.

La subvention annuelle à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements s'est élevée à CHF 56 570, contre un montant budgété de CHF 55 000.

Une dotation de CHF 55 000 a été versée à la réserve destinée à financer les gros travaux de réfection du Siège de l'UIP, conformément à une décision prise par le Conseil directeur en septembre 2001. Il n'a pas été nécessaire de puiser dans cette réserve en 2013.

Conformément à la décision prise par le Conseil directeur à Genève en 2007, un montant de CHF 25 500 a été provisionné et versé à une réserve créée pour compenser les émissions de CO₂ et atténuer les effets sur l'environnement des activités de l'UIP. En 2013, CHF 5 314 provenant de la réserve ont été utilisés pour des activités concernant le changement climatique.

Analyse des dépenses en fonction du genre

Conformément à la nouvelle présentation des états financiers, les dépenses relatives à l'objectif visant à faire progresser l'égalité des sexes apparaissent directement dans l'état V : l'état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs. En 2013, les dépenses spécialement consacrées à la promotion de l'égalité des sexes ont représenté un total de CHF 1 328 312, soit 10 pour cent des dépenses totales de l'UIP.

Les femmes continuent à être plus nombreuses que les hommes au Secrétariat de l'UIP, tant parmi les cadres que dans les services généraux :

Représentation au Secrétariat	2013		2012	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Femmes dans le personnel de l'UIP – Services généraux	16	89 %	15	88 %
Femmes dans le personnel de l'UIP – Cadres	14	58 %	14	58 %
Femmes dans le personnel de l'UIP – Total	30	71 %	29	71 %
Femmes recrutées en cours d'exercice	2	67 %	2	100 %
Femmes promues en cours d'exercice	4	80 %	0	N/A

Dépenses d'équipement

En 2013, CHF 40 848 ont été dépensés pour l'achat de mobilier, de matériel et l'entretien des locaux, y compris pour le remplacement régulier du matériel informatique et de communication obsolète.

Caisse de prévoyance en faveur du personnel

La Caisse de prévoyance qui a été fermée honore les engagements de retraite au bénéfice des anciens employés de l'UIP déjà à la retraite. Conformément aux normes IPSAS, les comptes de la Caisse de prévoyance ont été intégrés dans les états financiers de l'UIP depuis 2012.

Une étude actuarielle a été menée pour calculer la valeur des obligations de l'UIP au titre du paiement des retraites à compter du 31 décembre 2013. On trouvera dans la note 10 des états financiers les résultats de cette étude ainsi que des informations détaillées sur toutes les sommes exigibles au bénéfice des employés de l'UIP.

Recommandations

- 1) Aux termes de l'article 4.5 du Règlement financier, l'utilisation des sommes provenant de crédits non engagés à la fin de l'exercice financier est soumise par le Secrétaire général à la décision du Conseil directeur, par l'intermédiaire du Comité exécutif. A sa 193^{ème} session, le Conseil directeur a approuvé l'utilisation d'un montant maximum de CHF 170 000 du Fonds de roulement provenant des excédents attendus pour équilibrer le budget 2014. Le Secrétaire général recommande donc que le solde de l'excédent de fonctionnement de 2013 soit viré sur le Fonds de roulement dans ce but.
- 2) Conformément à l'article 13.3 du Règlement financier, il est recommandé au Conseil directeur d'approuver la gestion financière de l'Union interparlementaire et les résultats financiers pour 2013.

Responsabilité de la Direction en matière de rapports financiers

La Direction de l'Union interparlementaire répond de la fiabilité, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers et du rapport financier annuel présentés ici. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. Les montants qu'ils indiquent sont, au besoin, fondés sur des estimations et des jugements de la Direction. Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un système de contrôles comptables internes a été mis en place pour garantir raisonnablement que les états financiers sont exacts et fiables et que les actifs sont préservés.

Il appartient au Conseil directeur d'approuver les états financiers annuels. Le Conseil directeur a délégué certaines responsabilités aux Vérificateurs internes, notamment celle d'examiner les états financiers annuels et de rencontrer la Direction et le Vérificateur extérieur, s'il y a lieu, pour traiter de questions relatives à la présentation des rapports financiers.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur extérieur nommé par le Comité exécutif.



Anders B. Johansson
Secrétaire général



Andrée Lorber-Willis
Directrice, Division des services administratifs

Opinion du vérificateur externe

Nous avons effectué l'audit des états financiers au 31 décembre 2013 de l'Union interparlementaire, comprenant le bilan (Etat de la situation financière), le compte d'exploitation (Etat des résultats financiers), l'Etat des variations de l'actif net, l'Etat des flux de trésorerie et l'Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction de l'UIP pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux dispositions fixées dans les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et selon le Règlement financier de l'UIP. En outre, la direction est responsable de l'établissement d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur externe

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'UIP sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre vérification selon les Normes internationales d'audit publiées par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board). Ces normes requièrent de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers donnent une image fidèle, dans leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'UIP au 31 décembre 2013 et de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et au Règlement financier de l'UIP. Conformément à la lettre de confirmation du mandat du 25 janvier 2012, nous avons également établi un rapport détaillé sur la vérification des états financiers, document daté du 4 mars 2014.

Berne, le 4 mars 2014

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES
DE LA CONFEDERATION SUISSE
(Vérificateur externe)

[original dûment signé en français]

Eric-Serge Jeannet
Vice-directeur

Didier Monnot
Responsable de mandats

UNION INTERPARLEMENTAIRE
Etat I
Etat de la situation financière
 au 31 décembre 2013
 En CHF (francs suisses)

	2013	2012 Retraités
ACTIF		
Actif courant		
Encaisse	6'825	5'989
Liquidités en comptes courants	7'918'498	7'701'090
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	70'832	242'749
Dépôts à terme et comptes d'épargne	<u>1'563'657</u>	<u>1'561'965</u>
Total des liquidités et équivalents (Note 3)	9'759'812	9'511'793
Compte des sommes à recevoir des Membres (Note 4)	952'480	1'053'859
de donateurs (Note 4)	16'326	24'768
Remboursements d'impôts	143'427	164'542
Autres	<u>13'758</u>	<u>61'913</u>
Total des comptes à recevoir	1'125'991	1'305'082
Placements (Note 5)	10'758'980	11'131'606
Autres actifs courants (Note 6)	216'288	118'462
Total des actifs courants	21'861'071	22'066'943
Actifs non-courants		
Actifs immobilisés (Note 7)		
Bâtiment et terrain	9'231'738	9'478'668
Mobilier	60'707	61'267
Equipement général	11'143	21'999
Matériel informatique	106'543	127'061
Véhicules	<u>27'069</u>	<u>43'988</u>
	9'437'199	9'732'982
Actifs incorporels	-	-
Total des actifs non courants	9'437'199	9'732'982
Total de l'actif	<u>31'298'270</u>	<u>31'799'925</u>
PASSIF		
Comptes des sommes à payer et des charges à payer	209'254	452'148
Avances de Membres	532'807	670'692
Recettes comptabilisées d'avance (Note 8)	1'693'293	1'640'243
Emprunt (Note 9)	<u>189'600</u>	<u>189'600</u>
Total du passif courant	2'624'955	2'952'683
Emprunt à long terme (Note 9)	5'742'049	5'862'055

Caisse de prévoyance fermée (<u>Note 10</u>)	12'453'993	13'129'387
Autres prestations au bénéfice des employés (<u>Note 10</u>)	<u>1'562'117</u>	<u>1'512'549</u>
Total du passif non courant	19'758'159	20'503'991
Total du passif	22'383'114	23'456'674
ACTIF NET		
Fonds réservés (<u>Note 12</u>)	500'518	425'332
Solde accumulé (Fonds de roulement après dotation)	<u>8'414'638</u>	<u>7'917'919</u>
Actif net	<u>8'915'156</u>	<u>8'343'251</u>

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat II**Etat des résultats financiers**

pour l'exercice clos au 31 décembre 2013

En CHF (francs suisses)

	2013	2012 Retraités
Recettes (Note 18)		
Contributions des Membres	10'950'800	10'939'900
Contributions volontaires	1'970'037	1'511'344
Rapport des placements	618'921	679'693
Divers	29'674	39'071
Total des recettes	13'569'432	13'170'007
Dépenses (Note 19)		
Personnel permanent	8'166'537	7'650'617
Personnel temporaire	1'837'382	1'693'238
Changement de la provision pour la Caisse de prévoyance fermée	-651'254	-609'268
Voyages	1'488'975	1'406'338
Services contractuels	762'093	633'093
Dépenses de fonctionnement	747'441	813'305
Fournitures, matériel et équipement	153'733	158'766
Provision pour créances douteuses	-42'148	-26'801
Subventions et honoraires	112'412	86'570
Amortissement (Note 7)	336'631	329'378
Amortissement de l'emprunt (Note 9)	69'594	70'958
Pertes de change	16'131	19'059
Total des dépenses	12'997'526	12'225'255
Excédent / (déficit) de fonctionnement	571'905	944'753

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat III**Etat des variations de l'actif net**

pour l'exercice clos au 31 décembre 2013

En CHF (francs suisses)

	Solde accumulé du Fonds	Réserves	Total
Solde de clôture au 31 décembre 2011	4'958'468	341'032	5'299'500
Réévaluation du bâtiment	2'031'283	-	2'031'283
Réévaluation des placements	57'400	-	57'400
Retraitement des sommes exigibles au titre de la Caisse de prévoyance	<u>-1'592'988</u>	<u>-</u>	<u>-1'592'988</u>
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2012	5'454'163	341'032	5'795'195
Comptabilisation du solde d'amortissement de l'emprunt	<u>1'603'304</u>	<u>-</u>	<u>1'603'304</u>
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2012 recalculé	7'057'467	341'032	7'398'499
Virement aux réserves (Note 12)	-84'300	84'300	-
Résultat net 2012	<u>944'753</u>	<u>-</u>	<u>944'753</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2012	7'917'919	425'332	8'343'251
Virement aux réserves (Note 12)	-80'500	80'500	-
Résultat net 2013	<u>577'220</u>	<u>-5'314</u>	<u>571'905</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2013	8'414'639	500'518	8'915'157

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat IV**Etat des flux de trésorerie**

pour l'exercice clos au 31 décembre 2013

En CHF (francs suisses)

	2013	2012 Retraités
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de fonctionnement	571'905	944'753
Amortissement	336'631	329'378
Amortissement de l'emprunt	69'594	70'958
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir	179'091	-119'172
(Augmentation) diminution des autres actifs courants	-97'826	99'173
(Augmentation) diminution des sommes à payer et des recettes comptabilisées d'avance	-327'728	835'461
(Augmentation) diminution des sommes exigibles au titre de la Caisse de prévoyance	-675'394	-671'027
(Augmentation) diminution des autres sommes exigibles au bénéfice du personnel	<u>49'568</u>	<u>21'966</u>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	105'841	1'511'490
Flux de trésorerie provenant des placements		
Placements	372'626	-51'774
Actifs incorporels	-	-
Bien immobilier, installations et matériel	<u>-40'848</u>	<u>-77'415</u>
Flux de trésorerie nets provenant des placements	331'778	-129'189
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Remboursement du prêt à la Confédération helvétique	<u>-189'600</u>	<u>-189'600</u>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-189'600	-189'600
Augmentation / (diminution) nette des liquidités et équivalents	248'020	1'192'701
Liquidités et équivalents en début d'exercice	9'511'791	8'319'091
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	9'759'811	9'511'791

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat V**Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs**

pour l'exercice clos au 31 décembre 2013

En CHF (francs suisses)

	Budget d'origine	Budget final	Montants effectifs sur une base comparable	Différence
Recettes				
Contributions des Membres	10'939'900	10'939'900	10'950'800	10'900
Fonds de roulement	100'000	100'000	-	-100'000
Contribution du personnel	973'000	973'000	882'637	-90'363
Contributions volontaires	1'518'000	1'518'000	1'970'037	452'037
Intérêts	75'000	75'000	73'598	-1'402
Divers	16'000	16'000	10'690	-5'310
Total des recettes	13'621'900	13'621'900	13'887'762	265'862
Dépenses				
Renforcement de la démocratie	1'861'200	1'861'200	2'230'941	-369'741
Promotion de l'égalité entre les sexes	1'082'500	1'082'500	1'328'312	-245'812
Protection et promotion des droits de l'homme	1'341'900	1'341'900	1'281'535	60'365
Dimension parlementaire de l'ONU	919'600	919'600	805'260	114'340
Objectifs internationaux pour le développement	661'300	661'300	449'685	211'615
Consolidation de la paix	87'200	87'200	71'871	15'329
Relations avec les Membres	3'265'500	3'265'500	3'360'956	-95'456
Communication	939'100	939'100	935'130	3'970
Gestion et gouvernance	880'500	880'500	847'019	33'481
Services administratifs	2'511'600	2'511'600	2'451'103	60'497
Autres charges	180'000	180'000	77'011	102'989
Suppressions	-108'500	-108'500	-144'827	36'327
Total des dépenses	13'621'900	13'621'900	13'693'996	-72'096
Excédent de fonctionnement			193'766	-193'766

On trouvera à la note explicative 15 des états financiers un rapprochement des recettes et des dépenses budgétaires selon une comptabilité d'exercice intégrale.

Notes explicatives des états financiers

Note 1 - Nature de l'Organisation

L'Union interparlementaire (UIP), qui est l'organisation internationale des parlements d'Etats souverains, a un caractère interétatique qui lui est propre. Elle est le foyer de la concertation interparlementaire dans le monde. Depuis 1889, elle œuvre en faveur de la paix et de la coopération entre les peuples et s'emploie à renforcer les institutions représentatives. Elle partage les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, où elle a statut d'observateur, et travaille en étroite coopération avec elle. Elle coopère également avec les organisations interparlementaires régionales et avec les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales qui s'inspirent des mêmes idéaux.

L'UIP est une organisation politique parlementaire internationale et une personne morale au regard du droit international. Représentative par nature et dans son organisation, elle est régie par le droit, en l'occurrence ses Statuts et Règlements. Les Etats et les organisations internationales qui traitent avec elle reconnaissent qu'elle a pouvoir et qualité pour agir sur le plan international, dans les limites de son mandat, en tant qu'organisation internationale des parlements.

Son Conseil directeur est son principal organe décisionnaire. Etabli par les Statuts de l'UIP, il se compose de trois délégués de chacun des Membres de l'UIP et tient normalement deux sessions par an. Le Conseil directeur élit le Président ou la Présidente de l'Union interparlementaire, nomme le Secrétaire général, détermine et oriente les activités de l'UIP et en contrôle l'accomplissement. Il adopte le programme d'activités et le budget de l'UIP, arrête le barème des contributions, autorise l'acceptation de dons et de legs et approuve les comptes. Un Comité exécutif, composé du Président ou de la Présidente de l'Union interparlementaire et de 15 membres élus par le Conseil directeur propose à ce dernier le programme et le budget annuels de l'UIP, contrôle la gestion du Secrétariat, fixe notamment les barèmes des traitements et des indemnités des fonctionnaires du Secrétariat et désigne le Vérificateur extérieur des comptes.

L'UIP est financée par les contributions statutaires de ses Membres et par les contributions volontaires qu'eux-mêmes et d'autres bailleurs de fonds lui versent. Ses activités s'inscrivent dans le cadre d'un programme et d'un budget annuels, les crédits budgétaires correspondant aux autorisations de dépenses approuvées par le Conseil directeur pour chaque exercice financier. L'approbation de ces crédits habilite le Secrétaire général à engager et à autoriser des dépenses et à faire des paiements pour l'usage auquel ils sont destinés, dans les limites prévues.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'UIP est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU). Elle a une caisse de prévoyance fermée – la Caisse de prévoyance en faveur du personnel de l'UIP – qui est régie par un règlement propre, selon lequel la gestion des avoirs de la Caisse est séparée de celle de l'UIP. La Caisse de prévoyance est administrée par un Comité de gestion qui est présidé par un représentant du Comité exécutif de l'UIP et qui se compose en outre du Secrétaire général, d'un expert de la gestion financière nommé par le Comité exécutif, d'un(e) représentant(e) du personnel de l'UIP et d'un(e) représentant(e) des retraités qui sont les bénéficiaires actuels de la Caisse. Le règlement de la Caisse de prévoyance stipule que l'UIP est intégralement responsable des rentes à verser aux retraités actuels et à leurs survivants.

Le Règlement financier de l'Union interparlementaire est l'instrument général qui régit la gestion financière de l'UIP.

Note 2 - Pratique comptable et base de présentation

Les états financiers ont été intégralement établis selon une comptabilité d'exercice pour une organisation dont on peut supposer qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible, et la politique comptable a été systématiquement appliquée pendant tout l'exercice. Les états financiers sont conformes aux exigences des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Sont inclus dans les états financiers les comptes de l'UIP et ceux de la Caisse de prévoyance fermée. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes ont été éliminés lors de la consolidation.

Avances de Membres

Les avances de Membres s'entendent des contributions payées à l'avance pour les exercices futurs et versées au cours de la période considérée.

Emprunt

Est entendu par emprunt un prêt sans intérêt de la Confédération helvétique qui est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Liquidités, placements et autres actifs financiers

Les liquidités et équivalents s'entendent de l'encaisse, des dépôts bancaires accessibles sur demande, des dépôts d'épargne à durée illimitée et des dépôts à terme détenus jusqu'à 90 jours. Les placements incluent des obligations de la Confédération helvétique et des parts de fonds communs de placement, toutes deux comptabilisées à leur valeur marchande. Les placements portent tous sur des titres cotés en bourse dont la valeur risque peu de changer et ils sont facilement convertibles en espèces.

Caisse de prévoyance fermée

Avant d'être affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), l'UIP avait sa propre caisse de prévoyance, créée en 1965. Fermée à de nouveaux membres le 1^{er} janvier 2005, cette caisse de prévoyance reste en activité pour ceux qui étaient retraités (y compris leurs survivants) au moment de la clôture et elle est administrée par un Comité de gestion qui lui est propre. Le ou la représentant(e) de l'UIP au Comité de gestion fait rapport au Comité exécutif chaque année sur les activités et l'état de la Caisse de prévoyance. Conformément aux normes IPSAS, l'actif et le passif, les recettes et les dépenses de la Caisse de prévoyance ont été incorporés dans les états financiers de l'UIP. Les sommes exigibles de la Caisse de prévoyance fermée qui ne sont pas capitalisées sont considérées comme étant à la charge de l'UIP. De plus, des employés actifs au bénéfice de contrats permanents signés avant le 1^{er} mai 1996 ont la possibilité de prendre leur retraite à 60 ans plutôt qu'à 62 ans, qui est l'âge de la retraite selon le règlement de la CCPPNU. Les fonctionnaires remplissant ces conditions qui choisissent cette option contribuent à un régime de transition auquel l'UIP cotise aussi. L'UIP est in fine responsable de tout déficit résultant du versement de ces rentes.

Prestations au bénéfice des employés

Des réserves sont créées pour permettre à l'UIP de verser les prestations dues lors de la cessation d'emploi (prime de réinstallation et frais de voyage) telles que déterminées par l'UIP à leur valeur nominale. De plus, des provisions sont constituées pour le paiement des congés accumulés, du congé dans les foyers comptabilisé d'avance, des heures supplémentaires effectuées mais non payées à la date de clôture et des allocations pour frais d'études payables à la date de clôture qui ne sont pas comprises dans les dépenses ordinaires.

Les employés actifs contribuent à la CCPPNU dont l'UIP est l'une des organisations membres. La CCPPNU a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour verser aux employés les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et d'autres prestations connexes. Financée par une multiplicité d'employeurs, la Caisse commune des pensions est une caisse de retraite à prestations déterminées. Comme le précise l'article 3b) de son Règlement, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Les organisations affiliées sont exposées aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés des autres organisations affiliées, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable permettant d'assigner l'obligation, les éléments de l'actif et les coûts du régime aux organisations qui en font individuellement partie. L'UIP, tout comme les autres organisations affiliées, n'est pas en mesure de calculer la part qui lui revient dans la situation financière et les résultats de la Caisse de manière assez fiable pour la comptabiliser et, en conséquence, a traité cette caisse comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, conformément à la norme IPSAS-25. Les contributions de l'UIP à la Caisse commune pendant l'exercice figurent comme dépenses dans l'état des résultats financiers.

Comptabilisation des dépenses

Les dépenses sont comptabilisées au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés au moment où l'UIP devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument considéré et sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir des flux de trésorerie d'une autre entité dans le cadre d'un actif financier ou lorsque l'obligation de remettre de la trésorerie à une autre entité dans le cadre d'un passif financier a expiré.

Les placements sont des actifs financiers non dérivés destinés à des transactions et évalués à leur juste valeur selon l'excédent et le déficit par rapport aux prix cotés sur un marché actif à la date du bilan. Les liquidités et équivalents constituent des actifs financiers détenus pour des périodes de courte durée et sont évalués à leur valeur nominale à la date du bilan. Les dépôts en espèces détenus pour des périodes de plus de 12 mois sont évalués à leur juste valeur au moyen de l'excédent et du déficit.

Les sommes à recevoir sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Elles comprennent les contributions des Membres et autres montants à recevoir en liquidités. Les sommes à recevoir à court terme sont évaluées au coût amorti. Les sommes à recevoir à long terme, qui sont des arriérés de contributions des pays Membres, sont évaluées au coût amorti, déduction faite des provisions pour créances douteuses.

Les comptes des sommes à payer et les emprunts sont des passifs financiers non dérivés à paiements fixes qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont payables en liquidités. Les comptes des sommes à payer, en raison de leur courte échéance, sont évalués à leur valeur nominale qui équivaut au coût amorti. Les emprunts sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Transactions en monnaies étrangères

La monnaie de compte de l'UIP est le franc suisse (CHF) et les présents états financiers sont présentés dans cette monnaie. Toutes les transactions faites dans d'autres monnaies sont converties en francs suisses au taux de change officiel de l'ONU à la date de la transaction. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des éléments de l'actif et du passif libellés à la date du bilan dans des monnaies autres que le franc suisse sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers.

Actifs immobilisés

L'équipement est évalué à son coût historique, dont sont déduits l'amortissement et la dépréciation. L'équipement ou les types de matériel et autres actifs immobilisés d'une valeur de plus de CHF 2'000 sont comptabilisés comme actifs. Le bâtiment du Siège de l'UIP est évalué à sa juste valeur, déterminée par une expertise indépendante effectuée conformément aux prescriptions de l'IVSC (International Valuation Standard Committee) au 31 décembre 2012. Aucune autre démarche d'estimation ne sera entreprise. L'UIP réexamine la valeur de son bien immobilier et de son matériel à la fin de chaque exercice pour déterminer si les valeurs de report sont recouvrables et calculer l'étendue des pertes, toute dépréciation étant comptabilisée comme dépense.

La juste valeur des bâtiments et le coût historique de chaque article d'équipement dans sa catégorie sont amortis suivant la méthode linéaire afin de passer par profits et pertes l'intégralité des coûts des actifs immobilisés pendant leur durée de vie utile estimée, qui est établie comme suit :

Catégorie	Durée de vie
Bâtiments – structure d'origine	100 ans
Bâtiments – structure nouvelle	75 ans
Bâtiments – installations et équipements techniques	30 ans
Bâtiments – ouvrages intérieurs	40 ans
Mobilier	10 ans
Véhicules	5 ans
Equipement général	4 ans
Matériel et logiciels informatiques	4 ans

La différence entre le coût et la juste valeur du bâtiment du Siège a été initialement comptabilisée comme écart de réévaluation dans l'actif net. L'amortissement cumulé est déduit de la valeur comptable brute de l'immeuble et la valeur nette est recalculée en fonction de la valeur réévaluée.

Le terrain sur lequel se dresse le bâtiment du Siège a été mis à la disposition de l'UIP par le Canton de Genève qui lui a accordé, par l'intermédiaire de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), des droits de superficie, dont celui de construire des bâtiments, pendant une période de 50 ans renouvelable. Ces droits de superficie ont été acquis par l'UIP sans frais et aucune valeur n'a été comptabilisée dans l'état de la situation financière parce que l'UIP n'a qu'un pouvoir limité de disposer de ces droits qui reviendront à la République et au Canton de Genève à moins d'un renouvellement du bail.

Les cadeaux officiels sont considérés comme des éléments du patrimoine et aucune valeur ne leur a été attribuée dans l'état de la situation financière.

Actifs incorporels

Les coûts liés à la conception des logiciels et au site Web de l'UIP sont capitalisés à leur montant historique et amortis sur quatre ans s'ils dépassent CHF 2'000. La comptabilisation des actifs incorporels est prospective depuis la date d'entrée en application des normes IPSAS.

Stocks

Les stocks de publications destinées à être distribuées à l'avenir sont comptabilisés à une valeur nette réalisable de zéro dans chaque bilan.

Placements

Les placements en obligations à long terme détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan. Les placements dans des fonds monétaires négociables sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan.

Actif net

Sont compris dans l'actif net l'excédent et le déficit non réservés accumulés ; l'actif net comprend le fonds de roulement de l'UIP, dans lequel est incluse la plus-value du bâtiment du Siège, soit la différence entre son coût historique et sa valeur actuelle, ainsi que les réserves constituées par le Conseil directeur de l'UIP pour l'entretien du Siège et la compensation des émissions de carbone.

Sommes à payer et charges

Les sommes à payer comprennent les factures des fournisseurs non encore réglées, y compris la réévaluation des factures payables en devises autres que le franc suisse. Les sommes à payer sont évaluées à leur juste valeur au moyen de l'excédent et du déficit. Les charges sont les coûts à payer pour des biens et services reçus par l'UIP au cours de l'année et qui n'ont pas encore été facturés par les fournisseurs à la date du bilan.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées quand l'UIP a une obligation légale ou tacite découlant d'un événement passé, pour laquelle il est probable qu'elle devra sortir des fonds afin de l'exécuter et dont elle prévoir de manière fiable le montant.

Sommes à recevoir

Les sommes à recevoir des Membres à titre de contributions sont comptabilisées lorsqu'elles arrivent à échéance. Une provision pour créances douteuses, égale à la contribution due par les Membres ayant des arriérés de plus de deux ans, est enregistrée à la fin de chaque exercice. Pour toutes les autres sommes à recevoir, est créée une provision pour créances irrécouvrables calculée en fonction des montants restant à encaisser à la date du bilan. Les impôts remboursables payés dans les pays où l'UIP a des bureaux sont comptabilisés comme sommes à recevoir à leur date d'échéance conformément aux accords signés avec chaque Etat.

Comptabilisation des recettes

Les contributions des Membres sont comptabilisées comme recettes au début de chaque année. Les contributions volontaires faisant l'objet d'accords exécutoires sont comptabilisées comme recettes au moment où l'accord devient contraignant, à moins que celui-ci n'énonce des conditions liées à des résultats spécifiques ou ne prévoie le remboursement des soldes inutilisés. Si l'accord comporte des conditions, la comptabilisation des recettes est reportée jusqu'à ce que ces conditions soient remplies et les obligations ainsi exécutées.

Les gains des placements sont comptabilisés comme recettes une fois qu'ils ont été perçus. Les autres recettes sont comptabilisées comme telles lorsque les services ont été rendus ou les produits expédiés.

Information sectorielle

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des orientations stratégiques établies par le Conseil directeur pour l'UIP.

Impôts

Les deux Etats dans lesquels l'UIP a des bureaux, la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique, lui ont expressément reconnu, comme organisation internationale, des privilèges et immunités. Elle jouit dans les deux pays du statut spécial des organisations internationales exemptées d'impôts. En Suisse, l'UIP est exemptée, en vertu de l'Accord de 1971, des impôts directs et indirects, fédéraux, cantonaux et communaux, et soumise aux mêmes droits que d'autres organisations internationales. Aux Etats-Unis, elle

est exemptée des droits et impôts fédéraux directs en vertu de l'« International Organizations Immunities Act » et exonérée du paiement des taxes perçues par l'Etat de New York et des taxes locales sur les ventes et la consommation.

Utilisation des prévisions

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables internationales de l'IPSAS pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes explicatives. Ces estimations reposent sur sa connaissance de l'évolution en cours et des initiatives que l'UIP peut prendre à l'avenir. Les résultats effectifs peuvent s'en écarter. Les prévisions portent notamment sur les prestations à verser lors de la cessation d'emploi, les risques financiers liés aux sommes à recevoir, le degré de dépréciation des actifs immobilisés et la valorisation du bâtiment du Siège. Les variations des prévisions sont prises en compte dans l'état des résultats financiers de l'exercice pendant lequel la direction en a eu connaissance.

L'UIP n'a pas adopté la nouvelle norme IPSAS ci-après, qui a été publiée mais n'a pas encore pris effet.

IPSAS	Titre	Date d'entrée en vigueur
IPSAS-32	Accords de concession de services : concédant	1 ^{er} janvier 2014

Note 3 - Liquidités et équivalents

Montant en CHF	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Encaisse	6'825	5'989
Comptes courants auprès de banques - en francs suisses	6'294'354	6'462'875
Comptes courants auprès de banques - en d'autres monnaies	<u>1'307'033</u>	<u>962'288</u>
Total des liquidités et des comptes courants non réservés	7'601'387	7'425'163
Comptes courants auprès de banques - en francs suisses	38'840	38'912
Comptes courants auprès de banques - en d'autres monnaies	6'134	6'380
Comptes courants auprès de banques (caisse de prévoyance) - en francs suisses	<u>272'137</u>	<u>230'635</u>
Total des liquidités et des comptes courants réservés	317'111	275'927
Total des liquidités et des comptes courants	7'918'498	7'701'090
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	216'689	194'855
Liquidités (caisse de prévoyance) détenues par le gestionnaire du fonds de placement - en francs suisses	<u>54'143</u>	<u>47'894</u>
Total des liquidités détenues par les gestionnaires de fonds de placement	270'832	242'749
Dépôt à terme en USD	27'282	28'007
Dépôt à terme en CHF	533'290	531'635
Compte d'épargne en CHF	<u>1'003'084</u>	<u>1'002'324</u>
Total des dépôts à terme et des comptes d'épargne	1'563'657	1'561'965
Total des liquidités et équivalents	9'759'812	9'511'793

Les dépôts sont détenus sur des comptes bancaires d'accès immédiat, des comptes rapportant des intérêts et des dépôts à court terme de 90 jours ou moins. Le taux d'intérêt moyen obtenu sur les comptes et placements portant intérêt a été de 0,5 pour cent en 2013 (0,6 % en 2012).

Sont compris dans les fonds réservés des fonds détenus pour le compte de donateurs et devant être utilisés pour exécuter des prestations prévues par des accords contraignants, ainsi que les liquidités détenues au nom de la Caisse de prévoyance, qui doivent être séparées de celles de l'UIP conformément au règlement de la Caisse.

L'organisation réduit au minimum les risques liés au crédit en détenant tous ses fonds dans des banques dont le crédit est bien noté par Fitch, Moody's ou Standard and Poors :

Liquidités et équivalents	AAA	AA	A	A2	Non noté	Total
	-	2'910'186	6'842'801	-	6'825	9'759'812
Pourcentage	-	30%	70%	-	0%	100%

L'UIP n'a pas de ligne de crédit confirmée mais est officieusement autorisée à avoir des découverts par les banques dans lesquelles elle a des fonds en dépôt. Celles-ci peuvent à tout moment lui en retirer l'autorisation. L'UIP n'a pas eu besoin de facilités de caisse en 2013 ni en 2012.

Note 4 – Sommes à recevoir

a) Au 31 décembre 2013, 45 Membres ou Membres associés devaient des arriérés de contributions (46 au 31 décembre 2012). Trois Membres ^{a)} étaient passibles de suspension en vertu des dispositions de l'Article 5.3 des Statuts (aucun au 31 décembre 2012) et cinq Membres ^{b)} risquaient de perdre leurs droits de vote en application de l'Article 5.2 des Statuts (huit au 31 décembre 2012).

Membre ou Membre associé (montant en CHF)	2013	2012	2011	2010	Dettes spéciale	Total
Afghanistan	9'935					9'935
Albanie	13'100	7'300				20'400
Angola	13'100					13'100
Argentine	55'600					55'600
Bolivie	12'000					12'000
Brésil	15'780					15'780
Burkina Faso	12'000					12'000
Cambodge	11'635					11'635
Congo	12'000	7'942				19'942
Côte d'Ivoire	13'100					13'100
Djibouti ^a	10'900	10'900	12'100		35'476	69'376
Ex-République yougoslave de Macédoine	12'000					12'000
Guinée-Bissau	10'900	10'900	252			22'052
Honduras	13'100	8'100				21'200
Italie	269'300					269'300
Kyrgyzstan	10'900	9'036				19'936
Lesotho	100					100
Liban	17'400	14				17'414
Malawi	10'167					10'167
Maurice	13'100					13'100
Mauritanie ^a	10'900	10'900	12'100	6'437		40'337
Micronésie (Etats fédérés de)	10'900	345				11'245
Namibie	13'100					13'100
Népal	117					117
Niger	10'623					10'623
Pakistan	101					101
Palaos	1'449					1'449
Panama	14'647					14'647
Papouasie-Nouvelle-Guinée ^d	10'900	10'900	1'800			23'600
Paraguay	12'000	1'311				13'311
République démocratique du Congo	11'029					11'029
République démocratique populaire lao	10'900	1'112				12'012
Rwanda ^d	10'900	10'900				21'800
Sao Tomé-et-Principe ^d	10'900	10'900				21'800
Sierra Leone ^a	10'900	10'900	12'100	8'928		42'828
Soudan du Sud ^d	10'900	10'900				21'800
Tadjikistan	10'900	1'436				12'336
Trinité-et-Tobago	19'600					19'600
Tunisie	17'400					17'400
Venezuela	60'000	13'028				73'028
Zimbabwe	12'000	4'689				16'689
CEMAC	1'100					1'100
Parlement centraméricain	1'100					1'100
Assemblée législative est-africaine	1'100					1'100
CEDEAO	1'100					1'100
Soldes divers	284					284.27
Total	810'967	141'513	38'352	15'365	35'476	1'041'673
<i>Chiffres comparatifs 2012</i>	935'813	189'982	33'365	-	35'476	1'194'636
Moins créances douteuses						<u>89'192</u>
Somme nette à recevoir des Membres	810'967					952'480

^a Parlements visés par les dispositions de l'Article 5.3 des Statuts^b Parlements visés par les dispositions de l'Article 5.2 des Statuts

Provision pour créances douteuses

L'UIP a institué une provision pour créances douteuses. Cette provision est l'estimation la plus exacte possible des sommes, y compris les contributions des Membres, qui ont été comptabilisées comme recettes et constituées comme comptes à recevoir mais qui ne seront peut-être jamais reçues.

Début 2013, la provision pour créances douteuses était de CHF 140'776. Pendant l'année, aucun Membre n'a eu son affiliation suspendue en application de l'Article 5.3 et aucune dette n'a été passée par pertes et profits. Après déduction de CHF-42'148 (diminution de CHF 26'801 en 2012), la provision pour créances douteuses s'établissait à CHF 98'627, soit 10 pour cent (12 % en 2012) des arriérés des Membres.

Montant en CHF	2013	2012
Solde d'ouverture	140'776	167'577
Réévaluation	-	-
Changement de la dotation	-42'148	-26'801
Pertes statutaires	-	-
Créances irrécouvrables passées par pertes et profits	-	-
Solde de clôture	98'627	140'776

Sommes à recevoir de donateurs

L'UIP reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités.

Sommes à recevoir de donateurs (montants en CHF)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Guinée équatoriale	-	6'028
PNUD Pakistan	-	18'740
PNUD Pacifique	16'326	0
Total	16'326	24'768

Remboursements d'impôts

Conformément à son accord de siège avec la Confédération helvétique, l'UIP a droit au remboursement de la TVA et des impôts retenus à la source qu'elle a payés ou qui ont été prélevés sur les placements de la Caisse de prévoyance. La somme indiquée est la somme à recevoir pour les impôts payés en 2013 et non encore remboursés à la date du bilan.

Note 5 - Placements

Conformément au Règlement financier et aux règles en matière de placements approuvées par le Comité exécutif, les fonds qui ne servent pas à couvrir des besoins immédiats sont investis dans des fonds communs de placement et des obligations. En 2013, les placements ont rapporté un total de CHF 598'921 (CHF 679'693 en 2012).

Montant en CHF	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actif courant		
Fonds communs de placement	1'496'111	1'444'386
Obligation de la Confédération helvétique	<u>1'018'500</u>	<u>1'042'800</u>
Total intermédiaire des placements de l'UIP	2'514'611	2'487'186
Fonds communs – Flexible Fund CHF	<u>8'244'369</u>	<u>8'644'420</u>
Total des placements de la Caisse de prévoyance	8'244'369	8'644'420
Total des placements	10'758'980	11'131'606

Les placements en obligations devant être détenus jusqu'à l'échéance sont négociables et estimés à leur juste valeur à la date du bilan sur la base du prix coté sur le marché. Les obligations ont été acquises en 2009 au coût de CHF 1'033'800 et leur juste valeur à la date du bilan est de CHF 1'018'500 (CHF 1'042,800 au 31 décembre 2012).

Les placements dans les fonds communs de placement sont négociables mais généralement détenus aux fins de faire fructifier un capital. Les parts détenues par l'UIP sont comptabilisées à leur juste valeur à la date du bilan et ont été acquises au prix de CHF 1'495'440. Les parts détenues par la Caisse de prévoyance sont estimées à leur juste valeur à la date du bilan et ont été acquises au coût de CHF 8'725'954.

Note 6 – Autres actifs courants

L'UIP a déjà réglé certaines dépenses qui se rapportent à 2014, telles que des loyers, des frais d'abonnement et les dépôts pour l'affranchissement mécanique. Ces débours ont été classés comme actifs courants et incluent la caution déposée lors de la location des bureaux de New York. Les autres actifs courants comprennent également les avances de salaires et de frais de voyage versées au personnel et les prêts consentis par la Caisse de prévoyance à d'anciens employés.

Montant en CHF	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Avances au personnel	41'443	14'920
Dépenses réglées d'avance	166'003	90'353
Caution	8'842	9'081
Total intermédiaire	216'288	114'354
Prêts de la Caisse de prévoyance au personnel	0	4'108
Total des autres actifs courants	216'288	118'462

Note 7 - Bien immobilier, installations et matériel

L'UIP a un Siège et une annexe à Genève (Suisse). La structure d'origine du bâtiment a été complètement rénovée en 2002 et une nouvelle aile construite pour étendre et agrandir le sous-sol. Le bâtiment est sis sur un terrain qui appartient au Canton de Genève mais dont l'usage est laissé à l'UIP pour une période de 50 ans (2003-2052) qui peut être prolongée. Les conditions du bail ont été arrêtées définitivement en 2009 entre le Canton de Genève, la Confédération helvétique et l'UIP et le bail signé fin 2010 (voir note 2 – Actifs immobilisés).

Au 31 décembre 2011, un consultant extérieur indépendant a procédé à l'estimation du bâtiment et en a déterminé la juste valeur à cette date conformément aux prescriptions de l'IVSC (International Valuation Standard Committee). L'amortissement a été calculé et inclus dans la juste valeur comptabilisée comme coût à la date de l'entrée en application des normes IPSAS.

L'amortissement est calculé conformément à la méthode décrite dans la note 2. Il est tenu un inventaire détaillé de tous les matériels informatiques et logiciels, qui sont régulièrement remplacés et mis à jour, ce qui représente un investissement non négligeable.

Montant en CHF	Bâtiments et terrain		Mobiliier		Matériel informatique et communication		Équipement général		Véhicules	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Coût historique au 1 ^{er} janvier	9'725'597	9'725'597	825'630	820'599	399'264	370'490	43'426	43'426	84'596	84'596
Acquisitions	-	-	8'396	5'031	32'452	72'384	-	-	-	-
Ventes	-	-	-	-	-50'344	-43'611	-	-	-	-
Coût historique au 31 décembre	9'725'597	9'725'597	834'026	825'630	381'372	399'264	43'426	43'426	84'596	84'596
Amortissement accumulé	-246'929	-	-764'364	-755'939	-221'859	-225'954	-21'427	-10'570	-40'608	-23'689
Amortissement exercice en cours	-246'929	-246'929	-8'956	-8'425	-52'970	-46'249	-10'856	-10'856	16'919	-16'919
Report net	-493'859	-246'929	-773'320	-764'364	-274'829	-272'203	-32'283	-21'427	57'527	-40'608
Valeur nette de report au 1 ^{er} janvier	9'478'668	9'725'597	61'267	64'660	127'061	100'925	21'999	32'856	43'988	42'281
Valeur nette de report au 31 décembre	9'231'738	9'478'668	60'707	61'267	106'543	127'061	11'143	21'999	27'069	43'988

Note 8 - Recettes comptabilisées d'avance

L'UIP reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités. Les versements au titre de contributions volontaires ont atteint en 2013 un total de CHF 1'970'037 (CHF 1'514'475 en 2012), dont CHF 1'825'210 (CHF 1'409'718 en 2012) de coûts directs. Au 31 décembre 2013, l'avance nette de contributions volontaires s'élevait à CHF 1'693'293 (CHF 1'640'242 en 2012).

Projet (Montant en CHF)	Bailleur de fonds	Solde non dépensé d'engagements antérieurs 1 ^{er} janvier 2013	Nouvel engagement/ Engagement expiré en 2013	Fonds utilisés en 2013	Solde d'engagement 31 décembre 2013	Recettes comptabilisées d'avance
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	-189'494	-	-	-191'509	191'509
	UE	-52'651	-	-	-52'651	52'651
Pakistan)	-	-16'070	16'070	-	-
Rép. démocratique du Congo)	-48'696	21'210	23'404	-4'082	4'082
Bangladesh)PNUD	-	-78'727	78'727	-	-
Palestine)	-85'474	42'210	32'096	-11'168	11'168
Afghanistan)	-880	-	-	-880	880
Guinée-Bissau)	-34'701	-	-	-34'701	34'701
Myanmar)	-	-136'050	112'205	-23'845	23'845
Pacifique)	-	-16'326	8'372	-7'954	7'954
Violence à l'encontre des enfants	UNICEF	-18'989	-	17'152	-1'837	1'837
Personnes déplacées dans leur propre pays	HCR	-	-27'210	27'210	-	-
Guide sur l'apatridie	HCR	-6'443	-	-	-6'443	6'443
Questions de genre	USAID	-11'404	-187'600	198'879	-126	126
Programme d'appui mondial	WSD	-	-270'900	32'508	-238'392	238'392
Droits de l'homme	Finlande	-78'606	-	-	-78'606	78'606
Santé maternelle et néonatale	World Vision	-1'736	-	-	-1'736	1'736
Santé maternelle et néonatale	OMS	-157'420	-113'375	177'753	-93'042	93'042
Santé maternelle et néonatale	Norad	-	-309'728	142'471	-167'257	167'257
Myanmar	ASDI/SIDA	-398'075	-	388'137	-9'939	9'939
Programme d'appui mondial	ASDI/SIDA	-547'412	-743'655	715'052	-576'014	576'014
Questions de genre	Irish Aid	-	-184'851	-	-184'851	184'851
Réconciliation	ACDI	-8'261	-	-	-8'261	8'261
Total	CHF	-1'640'242	-2'021'072	1'970'037	-1'693'293	1'693'293
Chiffres comparatifs 2012		-1'455'968	-1'698'750	1'514'475	-1'640'242	-1'640'242

Note 9 - Emprunt

L'UIP a emprunté CHF 9'480'000 à la Confédération helvétique pour la construction et la rénovation des locaux de son Siège à Genève (Suisse). Le prêt est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui est basée sur l'obligation de la Confédération helvétique en francs suisses (taux fixe sur 30 ans) en vigueur au 1^{er} janvier 2012, soit un taux de 1,15 pour cent.

Le prêt étant sans intérêt, l'UPI ne doit actuellement rembourser que le principal. La valeur des intérêts à un taux de 1,15 pour cent qu'elle n'a pas eu à payer en 2013 était de 69'594 (CHF 70'958 en 2012) et la valeur des intérêts dont elle est dispensée jusqu'au dernier remboursement de l'emprunt, dont l'échéance est en 2052, est de CHF 1'462'751. La valeur des intérêts qu'elle est dispensée de payer est égale à la valeur future de l'escompte applicable à l'emprunt.

L'emprunt total et les montants à rembourser sont classés comme passif courant et passif non courant à la date du bilan comme suit :

Montant en CHF	2013	2012
Passif courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer	189'600	189'600
Passif non-courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer - 1-5 ans	948'000	948'000
Prêt de la FIPOI - somme à payer - au bout de 5 ans	<u>6'256'800</u>	<u>6'446'400</u>
Total du passif non courant	7'204'800	7'394'400
Moins escompte du passif non courant selon la méthode du taux d'intérêt effectif	<u>1'462'751</u>	<u>1'532'345</u>
Total du passif non courant au coût amorti	5'742'049	5'862'055
Total de l'emprunt	5'931'649	6'051'655

Note 10 - Sommes exigibles au bénéfice des employés

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

a) Le Règlement de la Caisse commune des pensions stipule que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a eu pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode dite « Open Group Aggregate ». Le but premier de cette évaluation est de déterminer si les actifs courants et les actifs futurs estimés de la Caisse commune suffiront à remplir ses engagements.

Les obligations financières de l'UIP envers la CCPPNU consistent en une contribution obligatoire, calculée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,9 % pour les participants et 15,8 % pour les organisations membres), et une part de tout paiement qui serait jugé nécessaire pour combler un déficit actuariel conformément à l'article 26 du Règlement de la Caisse commune des pensions. Cette participation n'est due que lorsque l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation risquent d'être insuffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations. Chaque organisation affiliée contribue à la couverture du déficit au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

L'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2011 a révélé un déficit actuariel de 1,87 pour cent (0,38 % lors de l'évaluation de 2009) de la rémunération considérée aux fins de la pension ; il s'ensuit que le taux de contribution théorique requis pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2011 était de 25,57 pour cent de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux de contribution effectif de 23,7 pour cent. Le déficit actuariel est à attribuer principalement au rendement des placements qui, depuis quelques années, a été inférieur aux attentes.

Au 31 décembre 2011, le coefficient de capitalisation de l'actif actuariel par rapport au passif actuariel, dans l'hypothèse où les pensions ne seraient pas ajustées à l'avenir, était de 130 pour cent (140 % lors de l'évaluation de 2009). Il était de 86 pour cent (91 % lors de l'évaluation de 2009) lorsque le présent système d'ajustement des pensions a été pris en compte.

Après avoir évalué si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2011, de verser une participation pour couvrir le déficit comme le prévoit l'article 26 du Règlement de la Caisse car la valeur actuarielle des avoirs dépassait la valeur actuarielle de tout le passif accumulé de la Caisse. De plus, la valeur marchande des actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tout le passif accumulé à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26. La rémunération considérée aux fins de la pension sera réexaminée au moment de la prochaine évaluation actuarielle au 31 décembre 2013.

En juillet 2012, le Comité mixte de la Caisse commune notait dans son rapport de la cinquante-neuvième session à l'Assemblée générale que le fait de porter à 65 ans l'âge normal de la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse devrait réduire sensiblement le déficit et couvrirait potentiellement la moitié du déficit actuel de 1,87 pour cent. En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a porté à 65 ans l'âge normal de la retraite et l'âge obligatoire de la cessation de service pour les nouveaux participants à la Caisse, avec effet au plus tard au 1^{er} janvier 2014. En décembre 2013, l'Assemblée générale a approuvé le changement apporté au Règlement de la Caisse. L'augmentation de l'âge normal de la retraite sera reflétée dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.

En 2013, les contributions versées à la CCPNU se sont élevées à CHF 0,9 million (CHF 0,9 million en 2012). Les contributions dues en 2014 sont de CHF 0,9 million.

Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies vérifie les comptes de la CCPNU et rend compte de cette vérification au Comité mixte de la CCPNU chaque année. La CCPNU publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site www.unjspf.org.

b) L'UIP garantit une Caisse de prévoyance résiduelle qui versera les retraites de ses anciens fonctionnaires et d'une partie du personnel actuel, en fonction de différents critères, tels que le nombre d'années de service et le traitement au moment du départ à la retraite. Les sommes exigibles au titre des pensions ont été calculées par un actuair indépendant qui a appliqué la méthode des unités de crédit projetées. Chaque année, l'UIP étudie et choisit les hypothèses à retenir dans l'évaluation. Pour celle de 2012, les hypothèses retenues sont les suivantes :

	2013	2012
Hypothèses actuarielles		
Taux d'escompte	2,25%	2,25%
Hausse des salaires	1,00%	1,00%
Hausse des pensions	0,50%	0,50%
Le passif actuariel net, qui est la différence entre la valeur marchande ajustée des actifs de la Caisse de prévoyance et la valeur actuelle des engagements accumulés au titre des pensions, est le suivant :		

Montant en CHF	2013	2012
Engagements au titre des pensions	12'453'993	13'129'387
Actifs de la Caisse de prévoyance	8'677'817	9'070'257
Passif net	3'776'176	4'059'130

Montant en CHF	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Changement des obligations au titre des prestations		
Obligations au titre des prestations au 1er janvier	13'949'499	13'800'414
Coût des services rendus	15'641	13'473
Coût en intérêts	302'684	355'983
Contributions des employés	19'213	21'635
Pensions versées par la Caisse	-1'012'932	-1'062'118
Gain/perte actuarielle	<u>207'163</u>	<u>820'112</u>
Obligations au titre des prestations au 31 décembre	13'481'268	13'949'499

Montants inscrits dans l'état de la situation financière

Valeur actuelle des engagements non capitalisés	13'481'268	13'949'499
Gain/perte actuarielle non comptabilisée	<u>-1'027'275</u>	<u>-820'112</u>
Montant inscrit dans l'état de la situation financière	12'453'993	13'129'387

Eléments des coûts liés aux pensions

Coût des services rendus	15'641	13'473
Coût en intérêts	<u>302'684</u>	<u>355'983</u>
Total des coûts liés aux pensions figurant dans l'état des résultats financiers	318'325	369'456

Données succinctes concernant les membres

Nombre de retraités	11	11
Nombre de participants actifs	6	7
Total des salaires assurés	1'002'600	1'141'476
Age moyen des participants actifs (années)	50,52	51,03
Nombre moyen des années de service restant à accomplir pour les participants actifs	9,48	8,97

c) Les prestations dues aux employés à la cessation de leur emploi sont notamment la prime de réinstallation et les frais du voyage de retour et du transport des effets personnels dans le cas de certains fonctionnaires recrutés à l'étranger. L'UIP a calculé le passif correspondant à chaque prestation à la valeur nominale à la date du bilan. Au 31 décembre, le total des sommes exigibles au titre des prestations payables au personnel était le suivant :

Montant en CHF	2013	2012
Prestations lors de la cessation d'emploi		
Primes de réinstallation	511'968	506'475
Indemnités pour frais de déménagement	697'450	715'574
Total intermédiaire	1'209'417	1'222'049
Autres prestations payables à court terme		
Conversion en numéraire de congés non utilisés	352'700	290'500
Congé dans les foyers		
Total intermédiaire	352'700	290'500
TOTAL	1'562'117	1'512'549

d) Parmi les autres prestations payables à court terme figurent le congé dans les foyers une fois tous les deux ans pour les employés recrutés à l'étranger et les personnes à leur charge. Les membres du personnel recrutés à l'étranger ont droit au remboursement partiel des frais de scolarité ou d'études des enfants à leur charge. Les montants sont avancés pour chaque trimestre scolaire et classés en dépenses sur présentation des justificatifs à la fin du trimestre. De plus, les membres du personnel ont droit à 30 jours de vacances par an, qu'ils peuvent prendre ou accumuler jusqu'à un total de 60 jours, payables à la fin de l'engagement ou au départ à la retraite. La valeur nominale des congés non pris et accumulés à la date du bilan a été comptabilisée comme passif.

Note 11 - Baux

Pour ses bureaux sis au 336 45^{ème} rue Est à New York, Etats-Unis, l'UIP a un bail de cinq ans qui expire en 2017. Le loyer pour l'année 2013 a coûté CHF 105'477 (CHF 86'775 en 2012). L'UIP peut résilier le bail avec un préavis de six mois.

Note 12 - Réserves

a) L'Union interparlementaire a constitué une réserve pour financer, à une date ultérieure, de gros travaux de réfection au Siège de l'Organisation. En septembre 2001, le Conseil directeur a décidé de réserver un montant annuel de CHF 55'000 à ce titre, à compter de 2008.

Montant en CHF	2013	2012
Solde d'ouverture	317'694	262'694
Dotations	55'000	55'000
Dépenses	-	-
Solde de clôture	372'694	317'694

b) L'Union interparlementaire a institué une provision pour compenser ses émissions de carbone, en particulier celles qui sont produites par les déplacements. En 2013, une somme de CHF 25'500 (CHF 29'300 en 2012) y a été versée pour compenser les émissions de CO₂ produites par les activités ordinaires.

Montant en CHF	2013	2012
Solde d'ouverture	107'638	78'338
Dotations	25'500	29'300
Dépenses	5'314	-
Solde de clôture	127'824	107'638

Note 13 - Passif éventuel

Dans le courant de 2013, plusieurs membres du personnel ont reçu du Ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie des avis d'imposition sur les traitements qu'ils avaient perçus de l'UIP. Celle-ci a l'obligation contractuelle de rembourser à ses employés tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. Elle estime que tous les impôts des années précédentes ont été réglés en 2013.

Note 14 - Changement de la pratique comptable

En 2013, l'UIP a adopté les normes IPSAS ci-après, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2013.

IPSAS	Titre
28	Instruments financiers : présentation
29	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation
30	Instruments financiers : information à fournir

Conformément aux exigences de la norme IPSAS-29, les sommes à payer, les sommes à recevoir et les emprunts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Suite à l'adoption de la norme IPSAS-29, il a fallu réévaluer l'état de la situation financière, l'état des résultats financiers, l'état des variations de l'actif net et l'état des flux de trésorerie en tenant compte de l'amortissement du prêt de la FIPOI selon la méthode du taux d'intérêt effectif et en appliquant un taux d'intérêt de 1,15 pour cent, correspondant au taux d'intérêt de l'obligation de la Confédération helvétique (taux fixe sur 30 ans) au 1^{er} janvier 2012, comme suit :

2012 Retraitement

Montant en CHF	2012 vérifié	Ajustement IPSAS	2012 recalculé
Etat de la situation financière			
Emprunts à long-terme (Note 9)	7'394'400	-1'532'345	5'862'055
Total du passif non courant	22'036'336	-1'532'345	20'503'991
Total du passif	24'989'019	-1'532'345	23'456'674
Actif net			
Fonds réservés (Note 12)	425'332	-	425'332
Solde du fonds accumulé (Fonds de roulement après dotation)	6'385'574	1'532'345	7'917'919
Actif net (recalculé)	6'810'905	-	8'343'251

Etat des résultats financiers

Dépenses			
Amortissement du prêt	-	70'958	70'958
Total des dépenses	12'154'296	70'958	12'225'255
Excédent \ (déficit) de fonctionnement (recalculé)	1'015'711	-70'958	944'753

Note 15 - Rapprochement de la comparaison entre montants budgétaires et montants effectifs et de l'état des résultats financiers

Montant en CHF	Fonctionnement	Financement	Placement	Total
Recettes budgétaires	13'887'762	-	-	13'887'762
Moins contribution du personnel comptée dans les recettes	<u>-882'637</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-882'637</u>
Recettes hors contributions du personnel	13'005'125	-	-	13'005'125
Dépenses budgétaires	13'693'996	-	-	13'693'996
Moins contributions du personnel	<u>-882'637</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-882'637</u>
Dépenses hors contributions du personnel	12'811'359	-	-	12'811'359
Résultat budgétaire net	193'766	-	-	193'766
Différences de présentation				
Moins virement à la réserve pour réfection du Siège	55'000	-	-	55'000
Moins virement à la réserve pour compensation des émissions de carbone	25'500	-	-	25'500
Plus dépenses (voyages) imputées sur le solde du	-5'314	-	-	-5'314
Fonds Rééquilibrage du passif de la Caisse de prévoyance fermée	<u>302'953</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>302'953</u>
Total des différences de présentation	378'139	-	-	378'139
Différence d'entités				
Résultat net de la Caisse de prévoyance	0	-	-	0
Excédent selon l'état des résultats financiers	571'905	-	-	571'905

Dans la comparaison budgétaire, les virements aux réserves sont comptabilisés comme dépenses parce qu'ils viennent en déduction des sommes reçues des Membres à titre de contributions statutaires. Dans l'état des résultats financiers, les virements aux réserves prélevés sur le solde accumulé du fonds de roulement sont signalés comme rééquilibrage de l'actif net et non pas compris dans les dépenses courantes.

Dans la présentation des recettes et des dépenses budgétaires, les frais de personnel indiqués sont bruts, tel que fixés par la Commission de la fonction publique internationale. Le montant de la contribution du personnel moins les sommes remboursées aux employés ayant payé dans leur pays un impôt sur le revenu est classé comme recette. Dans l'état des résultats financiers, les frais de personnel sont présentés nets de la contribution du personnel mais incluent le total des sommes remboursées aux employés. La différence de présentation n'a aucune incidence sur la présentation du résultat net.

Montant en CHF	2013	2012
Contribution brute du personnel	994'844	973'573
Remboursements		
- France	112'207	167'723
- Etats-Unis d'Amérique	-	-2'337
Total	112'207	165'387
Contribution nette du personnel	882'637	808'186

Note 16 - Transactions entre parties liées

Les principaux organes de l'UIP sont l'Assemblée, le Conseil directeur et le Comité exécutif, qui sont composés de représentants de Parlements membres. Ces représentants ne reçoivent aucune rémunération de l'UIP.

L'UIP est gérée par un Secrétaire général, qui est nommé par le Conseil directeur, et par des cadres supérieurs (directeurs) nommés par le Secrétaire général et considérés comme les principaux dirigeants. Tous sont rémunérés par l'UIP. La rémunération globale de ces principaux dirigeants comprend les traitements, les allocations et indemnités, les voyages statutaires, les contributions au régime de retraite, les primes d'assurances maladie et accident, les allocations pour frais d'étude, les congés dans les foyers et d'autres prestations qui leur sont versées conformément au Règlement du personnel et qui sont applicables à tout le personnel. Les principaux dirigeants sont tous affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) et au bénéfice d'une assurance maladie collective s'ils le souhaitent.

Les principaux dirigeants et leur rémunération globale sont présentés ci-dessous :

	2013		2012	
	Nombre de personnes	Rémunération globale	Nombre de personnes	Rémunération globale
	(en moyenne)	(en CHF)	(en moyenne)	(en CHF)
Cadres supérieurs :	5.0		4.8	
Traitements nets et ajustement par affectation		931'990		907'431
Contributions des employés à la Caisse des pensions		85'957		80'615
Contributions de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'assurance-maladie		211'549		200'897
Autres prestations		88'941		70'250
Total		1'318'437		1'259'193

Les principaux dirigeants ou leurs proches parents n'ont bénéficié d'aucun prêt qui n'aurait pas pu être accordé aussi à d'autres catégories de personnel. Aucune autre rémunération ou compensation n'a été versée aux principaux dirigeants ni à leurs proches parents.

L'UIP n'a aucun intérêt en qualité de propriétaire dans des associations ou des co-entreprises et n'a aucune entité sous son contrôle. L'accord qu'elle a conclu avec la CCPPNU l'oblige à fixer ses traitements conformément au Régime commun des Nations Unies. Les règles sont édictées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), entité créée par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui détermine aussi les ajustements en fonction des lieux d'affectation et la méthode à appliquer pour fixer les salaires du personnel des services généraux conformément aux enquêtes sur les salaires. Les traitements des cadres, les niveaux des allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont recommandés par la CFPI à l'Assemblée générale des Nations Unies qui prend la décision définitive pour l'intégralité du Régime commun des Nations Unies, dont l'UIP fait partie.

Note 17 - Information sectorielle

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des orientations stratégiques approuvées par le Conseil directeur dans le budget 2013. Seules les recettes et les dépenses sont présentées par secteur. Tous les éléments de l'actif et du passif appartiennent à l'UIP dans leur ensemble et il n'y a aucune raison valable d'allouer des éléments de l'actif, du passif et de l'actif net à tel ou tel secteur.

<u>Montant en CHF</u>	Démocraties plus fortes	Développement International	Coopération parlementaire	Services administratifs	Autres charges	Caisse de prévoyance	Suppressions	Total
Recettes								
Contributions des Membres	3'453'972	1'269'912	4'063'324	2'051'378	112'214	0	0	10'950'800
Contributions volontaires	1'898'884	71'586	-433	0	0	0	0	1'970'037
Rapport des placements	0	0	0	73'598	0	545'323	0	618'921
Autres recettes	0	0	0	155'517	0	57'536	-183'379	29'674
Total des recettes	5'352'856	1'341'498	4'062'891	2'280'493	112'214	602'859	-183'379	13'569'432
<i>Chiffres comparatifs 2012</i>	<i>4'185'051</i>	<i>1'513'679</i>	<i>4'129'793</i>	<i>2'648'211</i>	<i>203'532</i>	<i>636'860</i>	<i>-147'119</i>	<i>13'170'007</i>
Dépenses								
Personnel permanent	2'921'273	505'262	3'240'901	1'489'137	0	931'153	-921'189	8'166'537
Personnel temporaire	526'866	217'922	1'057'074	35'521	0	0	0	1'837'382
Gain / (perte) actuarielle sur la Caisse de prévoyance	0	0	0	0	-282'953	-368'301	0	-651'254
Voyages	848'348	218'812	413'688	2'812	5'314	0	0	1'488'975
Services contractuels	348'871	212'814	311'952	13'277	0	20'006	-144'827	762'093
Dépenses de fonctionnement	102'826	163'029	74'318	407'268	0	0	0	747'441
Fournitures, matériel et équipement	49'423	8'977	15'172	80'160	0	0	0	153'733
Provision pour créances douteuses	0	0	0	0	-42'148	0	0	-42'148
Subventions et honoraires	43'754	0	30'000	0	38'659	0	0	112'412
Amortissement	0	0	0	336'631	0	0	0	336'631
Amortissement de l'emprunt	0	0	0	69'594	0	0	0	69'594
Pertes de change	-573	0	0	16'704	0	0	0	16'131
Total des dépenses	4'840'788	1'326'815	5'143'105	2'451'103	-281'129	582'859	-1'066'016	12'997'526
<i>Chiffres comparatifs 2012</i>	<i>4'273'075</i>	<i>1'477'372</i>	<i>4'278'247</i>	<i>2'691'138</i>	<i>-247'089</i>	<i>636'860</i>	<i>-955'305</i>	<i>12'154'298</i>

Les dépenses encourues pour le personnel permanent sont indiquées pour chaque secteur à leur valeur brute (qui inclut la contribution du personnel). La contribution du personnel (recette et dépense) et la contribution de l'UIP à la Caisse de prévoyance fermée sont éliminées avant la consolidation.

Note 18 – Recettes

Contributions des Membres

Les Membres et les Membres associés acquittent une contribution annuelle à l'UIP pour financer les activités inscrites à son programme et budget de travail en fonction du barème adopté par le Conseil directeur conformément à l'Article 21 des Statuts de l'UIP. Aux termes de l'article 5.4 du Règlement financier, les contributions des Membres sont considérées comme dues dès l'ouverture de l'exercice financier auquel elles se rapportent et sont payables au 31 mars de cet exercice.

Contributions volontaires

Des Membres et d'autres donateurs fournissent des fonds à l'Organisation pour le financement de projets et d'activités spécifiques. Le Secrétaire général accepte ces fonds avec l'approbation du Conseil directeur.

Dépenses d'appui aux programmes

L'UIP facture des dépenses aux projets qu'elle exécute avec les fonds d'autres institutions. L'UIP a perçu des commissions d'un montant de CHF 144'827 sur des coûts directs de projet de CHF 1'970'037 (CHF 104'757 en 2012 sur des coûts directs projets de CHF 1'409'718).

Autres recettes

Elles comprennent la vente de publications, la vente d'actifs et les recettes extraordinaires.

Rapport des placements

Les placements ont rapporté au total :

Montant en CHF	2013	2012
Intérêts et revenus du fonds	284'123	350'674
Gain (perte) de capital	334'799	329'019
Rapport total des placements	618'921	679'693

Note 19 - Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice, autrement dit au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services. Toutes les charges intersectorielles liées à des services ont été éliminées avant la consolidation dans l'état des résultats financiers.

Sont compris dans les dépenses de personnel afférentes au personnel permanent les prestations versées aux employés engagés pour une durée déterminée, à savoir le traitement de base, l'ajustement pour lieu d'affectation, l'allocation pour charges de famille, les cotisations au régime de pension, à l'assurance maladie et autres, le congé dans les foyers et d'autres avantages auxquels a droit le personnel permanent. La contribution de l'UIP au titre des pensions à la Caisse de prévoyance fermée a été supprimée lors de la consolidation.

Montant en CHF	2013	2012
Traitements, allocations et indemnités - personnel permanent et assimilé	5'245'966	5'100'546
Allocations pour charges de famille	194'284	187'896
Contribution à la CCPNU	920'170	889'125
Assurance maladie	309'637	301'485
Allocations pour frais d'études	340'494	207'453
Autres allocations et indemnités	56'733	47'268
Indemnités à la cessation d'emploi	100'074	69'577
Prestations versées au titre des pensions et rentes aux survivants	931'153	940'242
Autres prestations	106'579	-50'612
Moins suppressions	-38'552	-42'362
Total des dépenses liées au personnel permanent	8'166'537	7'650'617

Les dépenses en personnel temporaire englobent les coûts des services du personnel employé pour de courtes périodes et des consultants.

Montant en CHF	2013	2012
Personnel temporaire	298'335	302'322
Interprètes	703'589	745'669
Traducteurs	117'628	128'605
Consultants	717'831	516'642
Total des dépenses liées au personnel temporaire	1'837'382	1'693'238

Le rééquilibrage des avoirs de la Caisse de prévoyance fermée correspond à l'impact net des ajustements actuariels sur les prestations déterminées que l'UIP est tenue de verser.

Montant en CHF	2013	2012
Coût des services rendus	15'641	13'473
Coût en intérêts	302'684	355'983
Contributions des employés	19'213	21'635
Pensions versées par la Caisse	-1'012'932	-1'062'118
Remboursement des contributions des participants au régime transitoire de prévoyance	24'140	61'759
Crédit net au titre des prestations dues aux employés figurant dans l'état des résultats financiers	-651'254	-609'268

Dans les frais de voyage sont compris le prix des billets d'avion, les allocations journalières de subsistance, les indemnités de départ et d'arrivée et d'autres frais de déplacement du personnel en mission, les frais de voyage de délégués, de participants à des activités de formation et d'experts invités à ces activités.

Montant en CHF	2013	2012
Transport	1'050'742	1'060'149
Indemnités	429'728	341'463
Frais annexes	8'504	4'726
Total des frais de voyage	1'488'975	1'406'338

Les services contractuels comprennent les frais de traduction et d'édition, d'impression et de publication, les services de conférence et l'entretien des logiciels et des bases de données. Les commissions facturées pour dépenses d'appui aux projets sont éliminées lors de la consolidation.

Montant en CHF	2013	2012
Logiciels / base de données	10'176	10'176
Traduction / édition	234'174	191'538
Impression et publication	67'560	163'312
Services au lieu de conférence	206'393	89'563
Entretien des ordinateurs et bases de données en ligne	8'454	3'518
Coûts de la vérification des comptes	9'500	5'000
Gestion des placements de la Caisse de prévoyance et frais bancaires	20'006	29'027
Services de gestion	144'827	104'757
Autres	205'830	140'959
Suppressions	-144'827	-104'757
Total des services contractuels	762'093	633'093

Les frais de fonctionnement recouvrent les frais d'entretien et de ménage du bâtiment du Siège, de communication (affranchissement et téléphone), les frais de réunion et les charges bancaires.

Montant en CHF	2013	2012
Loyer	105'477	86'775
Chauffage	30'549	31'095
Electricité	30'765	37'593
Eau	6'279	1'958
Entretien des locaux et du terrain	75'730	72'796
Ménage	16'606	15'522
Sécurité	38'476	8'818
Assurance	5'355	11'531
Véhicules	4'622	6'689
Entretien, assurance et location d'équipement	95'298	90'147
Communication	159'415	216'840
Connectivité à Internet	22'191	22'352
Site Web	-	41'589
Frais de presse et de publicité	-	-
Frais de représentation	136'964	119'562
Cadeaux institutionnels	361	24'660
Charges bancaires	19'353	25'330
Plus \ moins	2	48
Total des dépenses de fonctionnement	747'441	813'305

Dans les fournitures, le matériel et l'équipement est compris le matériel de bureau qui n'a pas atteint le seuil indiqué dans la note 2.

Montant en CHF	2013	2012
Mobilier de bureau	1'434	1'585
Papier	14'624	27'800
Articles de bureau	13'743	19'150
Fournitures de bureau diverses	26'406	32'457
Café/thé/eau potable	5'181	6'122
Divers	8'330	16'026
Entretien et réparation du matériel informatique	43'931	11'486
Assurance du logiciel	2'071	2'071
Logiciel et fournitures	32'430	33'663
Livres	1'876	128
Périodiques	3'708	8'278
Total des fournitures, du matériel et de l'équipement	153'733	158'766

Les dépenses liées à la diminution de la **provision pour créances douteuses** sont expliquées plus haut dans la note 4 des états financiers. Pour l'explication des dépenses liées à l'amortissement, voir la note 7.

Dans les **subventions et honoraires** sont compris une subvention au bénéfice de l'Association des Secrétaires généraux de parlements (ASGP) et l'indemnité du Président de l'UIP.

Montant en CHF	2013	2012
Subventions	82'412	56'570
Indemnités	30'000	30'000
Total des subventions et indemnités	112'412	86'570

NOTE 20 – Risques financiers

Les instruments financiers ci-après sont inclus dans l'état de la situation financière :

Montant en CHF	2013	2012
Liquidités et équivalents	8'196'155	7'949'827
Dépôts+	1'563'657	1'561'965
Comptes des sommes à recevoir - contributions des Membres	952'480	1'053'859
Comptes des sommes à recevoir - contributions volontaires	16'326	24'768
Comptes des sommes à recevoir - autres	123'427	164'542
Placements	10'758'980	11'131'606
Emprunt	-5'931'649	-6'051'655
Comptes des sommes à payer	-209'254	-452'148
Actifs financiers nets moins passifs financiers	15'470'121	15'382'765

L'UIP est exposée à certains risques liés au marché, au crédit et aux liquidités de la manière suivante :

Risque lié au marché

Le risque lié au marché est le risque que la juste valeur marchande ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient au gré des fluctuations des prix du marché, notamment les risques liés au change, au taux d'intérêt et aux autres prix. L'UIP est exposée aux risques liés au change et au taux d'intérêt. Elle perçoit des recettes provenant de commissions et de contributions volontaires et engage des dépenses dans des monnaies autres que sa monnaie de compte, le franc suisse. L'UIP est exposée aux risques de fluctuation des taux de change. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour se prémunir contre les risques liés au change.

Une fluctuation du taux de change de +/- 5 pour cent entre le franc suisse et les autres devises dans lesquelles les instruments financiers sont détenus ou les opérations relatives aux recettes et aux dépenses sont comptabilisées aurait eu les effets suivants sur les états financiers :

M CHF	Impact sur l'excédent / (déficit)	Impact sur l'actif net
+ 5 pour cent	41'366	66'455
- 5 pour cent	-45'403	-66'455

L'exposition de l'UIP aux risques liés aux fluctuations du taux d'intérêt est également limitée. Son budget de fonctionnement est principalement financé par les recettes provenant de la contribution des Membres et de la vente de biens et de services. Bien que le rapport de ses placements ne finance que 0,5 pour cent de son budget de fonctionnement, les placements de la Caisse de prévoyance sont détenus dans un fonds commun, qui est exposé au risque de changements des conditions du marché. Si les recettes résultant des placements diminuaient ou augmentaient, les fonds disponibles pour financer la Caisse de prévoyance fermée et la contribution du budget de fonctionnement augmenteraient ou diminueraient en conséquence. L'UIP n'utilise pas d'instruments financiers pour se prémunir contre les risques liés aux taux d'intérêt.

Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités tient aux difficultés que pourrait avoir l'UIP à honorer ses engagements liés au passif financier. L'exposition de l'UIP aux risques liés aux liquidités est négligeable car elle a d'importantes ressources en liquidités qui ne sont pas affectées à des destinations particulières et qui sont reconstituées par ses résultats d'exploitation. La politique de placement de l'UIP est telle que ses investissements sont principalement constitués de dépôts à court terme en liquidités.

Le montant total de liquidités et équivalents (CHF 9,7 millions) dont l'UIP disposait au 31 décembre 2013 est suffisant pour qu'elle réponde à ses engagements en cours, qui atteignaient CHF 2,6 millions à cette date. On s'attend que l'UIP aura suffisamment de liquidités sur une base régulière pour rembourser toutes ses dettes. La maturité des passifs financiers est reflétée dans l'Etat I - état de la situation financière.

Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit est le risque qu'une contrepartie des actifs financiers de l'UIP ne s'acquitte pas de ses obligations. Les sommes à recevoir proviennent presque exclusivement de ses Parlements Membres; aussi les risques liés au crédit sont-ils considérés comme mineurs. Le risque de crédit est réévalué chaque année et les changements sont reflétés dans le calcul de la provision pour créances douteuses. Les liquidités et équivalents sont détenus dans des banques dont le risque souverain ou la notation de crédit est établi à A- ou plus par Fitch et par Standard and Poor's (S&P). La valeur de l'actif des sommes à recevoir a été réduite au moyen d'une réserve pour créances douteuses afin de compenser les sommes à recevoir dont le paiement n'est pas prévisible à court terme.

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2013

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) mesurant l'impact	Résultat obtenu
DE MEILLEURS PARLEMENTS POUR DES DEMOCRATIES PLUS FORTES – Objectifs :		
1. Améliorer le fonctionnement des parlements	Accomplissement des fonctions essentielles du Parlement	L'utilisation des normes de l'UIP pour évaluer la performance parlementaire et la recherche de moyens pour l'améliorer continuent de susciter l'intérêt des parlements et des organisations de la société civile. Un nombre croissant de parlements sollicitent l'appui de l'UIP pour renforcer leurs capacités. Le taux d'appui au renforcement des capacités des parlements a augmenté de 18 %. Dans un pays au moins, les autorités ont reconnu l'UIP comme l'unique prestataire d'un tel appui. Au Myanmar, l'UIP et le PNUD ont réfléchi à des moyens novateurs pour fournir un appui au Parlement. Il existe maintenant un consensus général parmi les praticiens du développement de l'institution parlementaire sur la nécessité d'établir des principes communs pour le développement de l'institution parlementaire auxquels peuvent souscrire différentes parties prenantes. Les principes ont pour vocation d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'appui au développement parlementaire. L'UIP a été chargée de prendre la tête des efforts pour formuler lesdits principes. Efficacité du soutien apporté aux parlements.
2. Faire progresser l'égalité des sexes	Degré d'utilisation des ressources de l'UIP en matière de parité, nombre de références dans la recherche/les médias/articles, etc., nombre de mises à jour, degré de satisfaction des utilisateurs	Le degré d'utilisation des ressources de l'UIP en matière de parité, y compris l'utilisation des bases de données, a augmenté, en particulier dans le domaine des outils et de l'expertise sur les parlements sensibles au genre et la violence à l'égard des femmes. L'UIP demeure la source principale de l'ONU en matière de données sur la représentation politique des femmes. Le nombre moyen de femmes au parlement a augmenté de 1,4 point de pourcentage pour atteindre 21,7 %. L'emploi de quotas/mesures temporaires est en augmentation. Un nombre croissant de parlements ont entrepris des réformes internes pour renforcer leur capacité à tenir compte de la problématique hommes-femmes.

3.	Améliorer le respect des droits de l'homme	Initiatives prises pour protéger les droits de l'homme des parlementaires, initiatives parlementaires visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme	En Asie, une figure de l'opposition a bénéficié d'une grâce royale, ce qui lui a permis de revenir dans son pays pour participer à la vie politique. En Afrique, un ancien parlementaire de l'opposition, qui était incarcéré, a été libéré. Une parlementaire asiatique a été libérée par ses ravisseurs après avoir été séquestrée pendant un mois. Un tribunal sud-américain a reconnu deux gardiens de prison coupables de torture à l'encontre de deux parlementaires près de 40 ans plus tôt et les a condamnés à de longues peines de prison. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires a adopté de nouvelles méthodes de travail qui lui permettront d'accomplir avec plus d'autorité sa mission de protection des parlementaires. Il a étudié un nombre croissant de cas, notamment grâce à de plus nombreuses missions sur le terrain et à l'observation des procès.
----	--	---	---

IMPLICATION ACCRUE DES PARLEMENTS DANS LA SPHERE INTERNATIONALE – Objectifs :

4.	Donner une dimension parlementaire plus vaste aux travaux des organisations multilatérales	Contribution parlementaire aux grands débats et mécanismes internationaux	Le partenariat stratégique avec l'Organisation des Nations Unies a été renforcé. L'UIP, par le biais du communiqué de Quito adopté par les Parlements Membres, a influé sur les pourparlers internationaux concernant le nouveau programme de développement. La réunion parlementaire lors de la Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Bali, a permis à la conférence de l'OMC d'aboutir à un résultat politique positif.
5.	Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement	Action parlementaire en faveur des objectifs de développement à l'échelle internationale	Le travail de l'UIP pour renforcer les capacités des parlements à promouvoir la santé maternelle, néonatale et infantile s'est fermement ancré dans de nombreux pays, en particulier en Afrique. Les activités ont été étendues à l'Asie et l'Amérique latine. Des outils ont été mis au point et sont utilisés par les parlements. Deux pays ont entrepris des réformes de nature à favoriser les droits de l'homme liés au VIH/sida. L'intégration entre les activités liées à la santé maternelle, néonatale et infantile et le VIH/sida a été plus poussée au sein de l'UIP, notamment grâce à la création d'une structure de gouvernance commune (le Groupe consultatif UIP sur le VIH/sida et la santé maternelle, néonatale et infantile). La voix des parlements est maintenant clairement entendue et prise en compte dans le débat sur l'efficacité de l'aide, grâce à la participation de l'UIP au Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies et au Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.
6.	Contribution parlementaire accrue à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits	Participation parlementaire aux processus de réconciliation et de dialogue dans les situations de conflit	L'analyse des causes des conflits lors des réunions régionales et des missions dans les zones de conflit a abouti à des recommandations pour une approche plus active et stratégique des parlements en matière de rétablissement de la paix et de réconciliation. Le dialogue intensif avec toutes les forces politiques et les législateurs représentés au sein des parlements israélien et palestinien a conduit à un ensemble de propositions pour des dialogues thématiques sur des questions présentant un intérêt commun.

FAIRE DE L'UIP UN INSTRUMENT PLUS EFFICACE DE LA COOPERATION PARLEMENTAIRE – Objectifs :

7. Devenir une organisation universelle et améliorer ses relations avec les Membres	Participation parlementaire à l'UIP	Les Parlements du Bhoutan et de la Somalie ont intégré l'UIP, en 2013, en tant que nouveaux Membres. Les statuts et les règlements de l'UIP ont été modifiés, dans le but d'améliorer le fonctionnement des Commissions permanentes et de leurs Bureaux. Le Forum des jeunes parlementaires a été créé.
8. Améliorer la visibilité de l'UIP	Faire connaître le travail de l'UIP	La connaissance de l'UIP et de ses activités sur les droits de l'homme, la paix, l'égalité des sexes et d'autres questions s'est améliorée parmi les différentes parties prenantes – les Membres, les médias, la société civile, les milieux diplomatiques et les organisations internationales – à travers une meilleure visibilité dans la presse, les médias sociaux, les publications et le site web.
9. Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne	Indicateurs clés de la performance de l'Organisation	Les Membres de l'UIP ont exprimé leur satisfaction quant aux rapports de vérification interne et externe des comptes, en particulier les améliorations apportées au fonds de roulement et la mise en conformité avec les normes IPSAS. Le premier cycle de l'exercice d'évaluation du comportement professionnel du personnel a été mené à son terme. Tous les objectifs stratégiques ont été mesurés et communiqués par le biais du tableau matriciel.

UNION INTERPARLEMENTAIRE : TABLEAU MATRICIEL RÉSUMÉ

RÉSULTATS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les résultats	Résultats obtenus
1. Améliorer le fonctionnement des parlements		
1.1 L'UIP met à la disposition des milieux parlementaires une meilleure documentation de sources primaires sur l'institution parlementaire et la démocratie dans le monde	Degré d'utilisation des ressources de l'UIP	Le Rapport parlementaire mondial a été téléchargé 1 300 fois en 2013. La page du site web de l'UIP consacrée à la Journée internationale de la démocratie a été visitée par plus de 10 500 personnes et a reçu plus de 1 000 "j'aime" sur Facebook.
1.2 Les parlements appliquent des normes et des lignes directrices et adoptent les bonnes pratiques prônées par l'UIP	Nombre de parlements utilisant les normes et lignes directrices et suivant les bonnes pratiques	Le parlement d'Afrique du Sud a utilisé les outils d'auto-évaluation de l'UIP comme base du séminaire de planification qu'il a organisé avec les instances dirigeantes. Le Sénat cambodgien a rendu compte des résultats de l'auto-évaluation qu'il a réalisée. Un groupe de la société civile thaïe a communiqué le détail de son évaluation du Parlement thaï. Le Guide des médias sociaux à l'intention des parlements a été utilisé dans au moins dix parlements de différentes régions du monde. De nombreux parlements se sont déclarés prêts à participer à l'élaboration d'indicateurs pour les parlements démocratiques, à partir de travaux précédemment menés par l'UIP.
1.3 Les parlements améliorent leurs capacités avec le concours de l'UIP	Nombre de parlements bénéficiant d'un soutien; ressources investies	En 2013, l'UIP a appuyé plus de 50 actions d'assistance à des parlements nationaux. L'UIP a continué à promouvoir et à encourager les efforts de coordination des praticiens des affaires parlementaires et commencé à rédiger une série de principes pour les guider dans leur travail.
2. Faire progresser l'égalité des sexes		
2.1 Les milieux parlementaires font un meilleur usage des données que leur fournit l'UIP comme organisme mondial de référence sur les femmes en politique	Degré d'utilisation des ressources de l'UIP sur le genre; nombre de références dans les travaux de recherches/médias/articles, etc.; nombre d'actualisations; niveau de satisfaction des utilisateurs	Le degré d'utilisation des ressources de l'UIP s'est accru. Le nombre des utilisateurs des bases de données a augmenté; l'utilisation des statistiques de l'UIP par les médias s'est maintenue. Les données de l'UIP sont restées la source et la référence principale des institutions de l'ONU et ont même été intégrées dans un nouvel indicateur (indice environnement et genre, EGI)
2.2 Les femmes sont plus nombreuses à accéder au Parlement et à participer à l'élaboration des politiques	Nombre des femmes dans les parlements; mesures spéciales temporaires	Le nombre moyen des femmes dans les parlements a affiché une hausse d'1,4 point de pourcentage fin décembre 2013, atteignant le score record de 21,7 %. L'utilisation de quotas et de mesures spéciales temporaires est en augmentation. 119 pays ont des quotas fixés par la loi ou des quotas volontaires de partis pour les femmes.

RÉSULTATS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les résultats	Résultats obtenus
2.3 Les parlements sont plus sensibles au genre	Réforme parlementaire; évaluations des besoins en matière d'égalité hommes-femmes	Un nombre croissant de parlements procèdent à des réformes internes visant à renforcer leurs capacités d'intégration de la dimension de genre et à répondre aux besoins des hommes comme des femmes. L'UIP a aidé 6 pays à lancer ou mettre en œuvre une réforme de ce type.
2.4 Les parlements traitent des droits des femmes, des inégalités entre les sexes et de la violence faite aux femmes	Action parlementaire	Des réformes législatives visant à réduire les discriminations ont été entreprises dans deux parlements avec l'aide de l'UIP; trois autres parlements ont pris des initiatives législatives, avec le soutien de l'UIP, pour lutter contre les violences faites aux femmes; deux autres parlements ont été aidés à renforcer la supervision de la législation sur les violences faites aux femmes.
3. Promouvoir les droits de l'homme		
3.1 Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP augmente sa capacité à traiter des cas de violation des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires	Nouvelles méthodes de travail; nouveaux outils de communication; nombre de cas réglés; nombre total de cas à l'étude; nombre de nouveaux cas soumis; degré de satisfaction des victimes par rapport au travail du Comité; nombre de séances, d'observations de procès et de missions sur site; nombre d'initiatives de suivi prises par des Membres de l'UIP	Progrès réalisés dans l'adoption de nouvelles méthodes de travail; organisation d'une séance publique du Comité au mois de mars; publication de 19 communiqués de presse et de 17 articles d'information; 33 interviews; 83 affaires étudiées par le Comité concernant 264 parlementaires au total; 10 cas soumis pour la première fois concernant 98 parlementaires; clôture de 3 cas concernant 5 parlementaires; organisation de trois séances du Comité; 12 missions sur site menées directement ou déléguées (observations de procès notamment)
3.2 Les parlements contribuent davantage à faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire	Nombre de séminaires; nombre de parlements soutenus et nombre de parlements formés; degré de mise en œuvre des recommandations formulées lors des séminaires, des conclusions des organes conventionnels de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme de l'ONU; réforme concernant les droits de l'enfant dans certains parlements	Organisation d'un séminaire mondial et d'un séminaire régional permettant la formation de quelque 90 parlementaires; organisation de trois réunions-débats, d'une mission et d'une visite de terrain et publication d'un guide visant à promouvoir l'action parlementaire dans le domaine des droits de l'homme et du droit international humanitaire; ratification par six pays de protocoles facultatifs de la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU.
4. Développer la dimension parlementaire des travaux des organisations multilatérales		
4.1 Les travaux de l'ONU acquièrent une plus forte dimension parlementaire	Les travaux de l'ONU tiennent compte de la contribution parlementaire; les parlements intègrent le programme de travail et les conférences de l'ONU dans leurs travaux;	A la demande de ses membres et de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'UIP élabore une composante parlementaire pour les grands processus de l'ONU. L'Audition parlementaire annuelle de New York débouche sur un apport parlementaire direct aux discussions sur le nouveau programme de développement. Divers documents majeurs de l'ONU intègrent une perspective parlementaire.

RÉSULTATS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les résultats	Résultats obtenus
4.2 Les parlements sont davantage impliqués dans les affaires de l'OMC et le commerce international	Présence parlementaire à l'OMC Les travaux de l'OMC intègrent l'apport parlementaire Les débats parlementaires intègrent les travaux de l'OMC	Le succès de la session de Bali de la Conférence parlementaire sur l'OMC a contribué au résultat politique positif de la Conférence ministérielle de l'OMC. Deux séances du comité de pilotage ont permis d'organiser des auditions avec des responsables de l'OMC, de préparer la Conférence de Bali et de contribuer au Forum public de l'OMC.
4.3 Les parlements exercent un contrôle renforcé sur les institutions de Bretton Woods	Bonnes pratiques Action parlementaire pour améliorer la supervision des accords de prêt et des processus connexes	Une note d'orientation de l'UIP sur l'implication des parlements dans les politiques nationales d'aide a été diffusée auprès des parlements membres et soumise à l'ONU et aux institutions de Bretton Woods avec des recommandations d'amélioration des pratiques.
5. Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement		
5.1 Tous les parlements connaissent les OMD et les intègrent à leurs travaux		Renforcement de la prise en compte des objectifs de développement international dans les pays en développement comme dans les pays développés, notamment grâce aux efforts déployés pour fournir un apport parlementaire au cadre de développement post-2015
5.2 Les parlements pèsent de plus en plus dans les politiques et les programmes touchant à la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants	Les préoccupations parlementaires se retrouvent dans les documents finals, les lois, déclarations et stratégies nationales de développement en rapport avec les objectifs internationaux de développement; législation nationale, déclarations parlementaires	Dans certains des pays les plus concernés, des outils ont été créés pour améliorer la contribution parlementaire aux politiques et programmes de santé maternelle, néonatale et infantile. Les parlements ont contribué à l'élaboration des processus internationaux de reddition des comptes en matière de santé maternelle, néonatale et infantile.
5.3 Les parlements encouragent la riposte au VIH/sida		Deux pays ont entrepris une réforme législative pour la défense des droits de l'homme en rapport avec le VIH/sida. Des parlementaires de différents pays se sont mobilisés pour renforcer les dispositifs institutionnels sur le VIH/SIDA au parlement.
5.4 Les parlements assument un rôle croissant de supervision de l'efficacité de l'aide		Le rôle des parlements dans la coopération au développement est activement soutenu par l'ONU et le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.
5.5 Les parlements contribuent à la mise en œuvre du PAI (PMA)		Les efforts se poursuivent pour maintenir le PAI en bonne place à l'ordre du jour des parlements des PMA
5.6 Les parlements prennent en compte le dérèglement climatique et ses conséquences dans le budget et les lois de leur pays	Message parlementaire à la CCNUCC, budgets tenant compte des priorités écologiques, législation d'adaptation	Le modèle appliqué par l'UIP pour favoriser l'égalité hommes-femmes dans ses structures et processus est recommandé pour la CCNUCC.

RÉSULTATS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les résultats	Résultats obtenus
6. Contribuer davantage à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits		
6.1 Les parlements sont mieux à même d'œuvrer pour la réconciliation dans les situations d'après-conflit	Participation du Parlement au processus de réconciliation; la majorité et l'opposition respectent mutuellement leurs droits et responsabilités; la procédure parlementaire prévoit une prise de décision inclusive; le parlement exerce un contrôle sur le secteur de la sécurité	Publication d'une brochure de promotion de la coopération des secours en cas de catastrophe, comptes rendus des visites dans les régions. Assistance accrue de l'UIP aux parlements des pays sortant d'un conflit (Burundi, Egypte, Maldives, Libye, etc.)
6.2 La diplomatie parlementaire sert à faciliter la prévention et la résolution des conflits	La diplomatie parlementaire désamorce les tensions et œuvre en faveur du dialogue	Un accord a été trouvé avec les Parlements d'Israël et de Palestine pour l'organisation de discussions thématiques sous les auspices du Comité Moyen-Orient. Ces discussions permettront d'appuyer les négociations de paix dans la région et de jeter les bases d'une coopération entre les deux Parlements.
7. Devenir une organisation universelle et améliorer les relations avec les Membres		
7.1 L'UIP se rapproche de l'objectif d'universalité	Nombre de membres; nombre de nouvelles affiliations	Deux nouveaux Membres (Parlements du Bhoutan et de la Somalie) ont rejoint l'UIP en 2013. Une demi-douzaine d'autres parlements ont engagé des pourparlers avec l'UIP en vue d'une affiliation. L'UIP comprend 163 Parlements nationaux membres
7.2 Les Membres tirent un plus grand profit de leur participation aux travaux de l'UIP	Participation aux réunions; qualité des débats Emploi des documents de l'UIP dans les parlements	Le fonctionnement des commissions permanentes et de leurs bureaux est renforcé, notamment par un meilleur suivi des résolutions de l'UIP. Des efforts sont faits pour que les Assemblées de l'UIP soient plus interactives et plus axées sur les résultats.
7.3 L'UIP adopte des lignes directrices sur la parité hommes-femmes et l'équilibre politique dans les délégations parlementaires	Représentation équilibrée des deux sexes dans les délégations	La nouvelle composition des bureaux des commissions permanentes impose une stricte parité hommes-femmes. Un contrôle plus attentif de la diversité politique s'opère à l'inscription des délégués aux Assemblées.
7.4 L'UIP met en œuvre des réformes structurelles	Travaux et résultats de l'Assemblée de l'UIP	Des modifications radicales sont apportées aux Statuts et Règlements de l'UIP. Le statut du Comité des droits de l'homme des parlementaires a été rehaussé, ce Comité devenant un organe statutaire de l'UIP, et un nouveau Forum des Jeunes parlementaires a été créé.
7.5 Les Membres sont plus nombreux à suivre et mettre en œuvre les résolutions de l'UIP	Résolutions suivies par les Membres	Les rapports annuels des Membres affichent une hausse progressive du nombre des réponses (50 %) en 2013. Les commentaires, plus précis et plus spécifiques, mettent en valeur des exemples concrets de suivi et d'impact des résolutions de l'UIP.
7.6 L'UIP donne davantage de cohérence et d'efficacité à la coopération parlementaire mondiale	Nombre d'organisations interparlementaires, événements conjoints, mécanismes de consultation et de coordination	Des actions sont entreprises pour renforcer les échanges avec les organisations parlementaires, notamment régionales. Un nouveau rapport analyse la coopération interparlementaire dans le monde et met en évidence les possibilités de plus grande cohérence.

RÉSULTATS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les résultats	Résultats obtenus
<i>8. Améliorer la visibilité de l'UIP</i>		
8.1 Le site Internet de l'UIP constitue un outil moderne et dynamique permettant de communiquer avec les parlements	Analyses web	Augmentation des nouveaux contenus sur ipu.org. Page d'accueil plus dynamique grâce à l'affichage fréquent de nouveaux communiqués en prise sur l'actualité. Les parties prenantes sont plus nombreuses à accéder au site web via les hyperliens du bulletin électronique.
8.2 Créer des produits d'information utiles et conviviaux	Satisfaction des utilisateurs	Huit nouveaux titres sont publiés en plusieurs langues; une nouvelle politique de publication est en place; une enquête ponctuelle a montré que les publications de l'UIP suscitent la satisfaction; de nouveaux spots vidéos sur l'assemblée de l'UIP sont distribués aux médias; 21 bulletins électroniques ont été publiés (131 articles au total) et diffusés à un nombre croissant de lecteurs (Membres, médias, missions, organisations de la société civile et organisations internationales); le média social Flickr a été utilisé pour diffuser des photos de l'Assemblée de l'UIP; une nouvelle identité visuelle, plus moderne, a été conçue pour l'UIP et adoptée par ses Membres; les interactions avec les publics espagnol et arabe ont été accrues grâce à des produits de communication
8.3 L'UIP infléchit sa politique de communication en donnant la priorité aux grands médias mondiaux et en ciblant sa communication	Couverture médiatique mondiale	Au niveau mondial, on constate une nette augmentation de l'attention portée par les médias aux travaux de l'UIP, notamment dans le domaine des droits de l'homme; les interactions avec les médias espagnols et arabes ont beaucoup progressé, en raison de contacts accrus et de la publication de supports dans ces deux langues; les médias espagnols parlent davantage de l'UIP; le nombre de communiqués de presse et d'entretiens relayés par la presse écrite et audiovisuelle sur les travaux de l'UIP a bondi; un nombre croissant d'articles mentionnent l'UIP grâce à la veille médiatique; le nombre des abonnés au compte twitter de l'UIP continue d'augmenter.
<i>9. Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne</i>		
9.1 L'UIP renforce sa gouvernance et son contrôle internes	Les recommandations financières du Comité exécutif au Conseil directeur sont formulées en meilleure connaissance de cause et ses réunions sont plus fréquentes Les Membres mobilisent davantage de ressources pour les travaux de l'UIP	Les documents ont été communiqués aux membres du Comité exécutif dans de meilleurs délais pour permettre une meilleure préparation des débats. Des financements volontaires ont été reçus de diverses institutions et organisations privées. Le sous-comité des finances a permis une simplification du traitement des affaires financières par les Membres de l'UIP. Le vérificateur des comptes externe s'est montré satisfait et a formulé une certification sans réserve.

RÉSULTATS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les résultats	Résultats obtenus
9.2 L'UIP modernise ses systèmes et méthodes de gestion et instaure une gestion axée sur les résultats	Les résultats et la performance font l'objet d'un suivi systématique à tous les échelons de l'organisation Les audits internes et externes révèlent une amélioration de la performance en 2012	Tous les résultats sont suivis et enregistrés dans un tableau matriciel. Des études comparatives budget/ dépenses effectives sont réalisées chaque mois par tous les responsables de budgets de manière à assurer un suivi permanent. Les rapports de vérification des comptes externe et interne ont reçu un accueil favorable des Membres.
9.3 L'UIP intègre systématiquement la parité hommes-femmes dans toute l'Organisation	Toute la nouvelle documentation est analysée dans la perspective du genre avant publication La prise de décision tient compte des questions de genre, notamment lors de la préparation des mandats, des réunions et séminaires	Suite à l'adoption de sa politique et de sa stratégie d'intégration de la dimension du genre, l'UIP a élaboré des outils pour aider le personnel à les appliquer. Une attention particulière a été portée à ce point lors de l'établissement des mandats du Comité préparatoire de la Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement et du Sous-comité sur le futur accord de coopération UIP-ONU.
9.4 L'UIP adopte dans ses travaux une démarche fondée sur les droits	Toute la nouvelle documentation est analysée dans la perspective des droits avant publication La prise de décision tient compte des questions des droits, notamment lors de la préparation des mandats, des réunions et séminaires	La limitation des ressources a contraint à différer la réalisation des directives politiques.

UNION INTERPARLEMENTAIRE : TABLEAU MATRICIEL RÉSUMÉ

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
1. Améliorer le fonctionnement des parlements		
<i>1.1 L'UIP met à la disposition des milieux parlementaires une meilleure documentation de sources primaires sur l'institution parlementaire et la démocratie dans le monde</i>		
1.1.1 Refonte de la base de données PARLINE sur les parlements nationaux	La refonte de la base de données PARLINE est lancée en octobre 2013	La refonte s'effectue parallèlement à celle du site web de l'UIP. Cette opération doit s'achever fin 2014. Le recueil des données est en cours (environ 450 éléments de données), avec l'aide des Parlements Membres.
1.1.2 Disponibilité des sources d'information	Bulletin et base de données à la disposition du personnel	Les principaux bulletins parlementaires sont mis à la disposition du personnel de l'UIP
1.1.3 Disponibilités des archives de l'UIP	Nombre de documents d'archives en ligne	Les documents d'archives ne sont pas encore en ligne, en attente de la refonte du site web de l'UIP.
1.1.4 Promotion de la Journée internationale de la démocratie parmi les parlements	Nombre d'événements parlementaires	40 événements parlementaires en 2013; 10 500 visiteurs individuels sur les pages web de la Journée internationale de la démocratie
<i>1.2 Les parlements appliquent des normes et des lignes directrices et adoptent les bonnes pratiques prônées par l'UIP</i>		
1.2.1 Outils pour soutenir le renforcement des capacités parlementaires		La préparation de la nouvelle publication des Indicateurs pour des parlements démocratiques a commencé en 2013 et doit s'achever en 2014
1.2.2 Publication de documents de référence sur des questions parlementaires d'actualité	Mémos	Des mémos sur le contrôle des partis et les rémunérations des parlementaires ont été préparés mais n'ont pas encore été publiés
1.2.3 Diffusion des bonnes pratiques en matière d'utilisation des TIC au Parlement	Nombre de parlements prenant part aux activités du Centre mondial	18 pays étaient représentés à la manifestation régionale organisée en Amérique latine sur la planification stratégique des TIC et les médias sociaux
1.2.4 Diffusion des bonnes pratiques en matière de méthodes de travail parlementaires	Nombre de parlements représentés lors des réunions UIP-ASGP, élaboration et diffusion des résultats	Présence de 63 participants venus de 29 pays. Les conclusions et recommandations ont été diffusées aux Membres de l'UIP et de l'ASGP
1.2.5 Promotion de la participation politique des minorités et des populations autochtones	Référence aux parlements dans les ordres du jour et les documents finals	

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
1.3 Les parlements améliorent leurs capacités avec le concours de l'UIP		
1.3.1 Définition des besoins des parlements nationaux en matière de renforcement des capacités et promotion de l'auto-évaluation parlementaire	<p>Nombre des évaluations réalisées</p> <p>Nombre des auto-évaluations réalisées par les Parlements Membres</p>	<p>Quatre auto-évaluations/ évaluations des besoins ont été effectuées :</p> <p>Côte d'Ivoire En juin 2014, l'UIP a organisé un audit administratif de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire qui a mis en évidence les aspects nécessitant une intervention (révision des procédures internes, flux des informations, gestion des ressources humaines et communication institutionnelle).</p> <p>République démocratique du Congo Une mission de coordination/ évaluation a été menée en février 2013, avant la clôture du projet UIP-PNUD (2009-2013). L'évaluation a conclu que les deux organisations devaient poursuivre leur assistance aux deux chambres du Parlement afin de capitaliser sur les résultats déjà obtenus.</p>
		<p>Pakistan Une mission de formulation de projet, menée en coopération avec le PNUD en juillet 2013, a mis en évidence ou confirmé les points d'entrée d'un futur projet parlementaire concernant l'Assemblée nationale, le Sénat et deux Assemblées provinciales. Toutes les parties prenantes des quatre assemblées parlementaires ont été consultées par la mission qui a contribué à la formation d'un consensus sur les priorités du projet et rédigé un document de projet exhaustif.</p> <p>Pérou En novembre 2013, l'UIP a organisé une mission d'évaluation en appui aux efforts de modernisation du Congrès péruvien, du point de vue de l'administration comme du travail législatif. L'évaluation intégrait la question de l'égalité des sexes et de la représentation des peuples autochtones.</p> <p>L'UIP a entamé des préparatifs visant à faciliter l'auto-évaluation de l'Assemblée nationale des Seychelles prévue en 2014.</p>

PRODUITS		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
1.3.2	Programmes de renforcement des capacités, sur mesure, adaptés au contexte	Nombre de programmes conçus	<p>Quatre actions ont été réalisées en soutien à quatre parlements</p> <p>Burundi En novembre 2013, l'UIP a aidé le Parlement du Burundi à mettre en place un fonds de pension à l'intention des parlementaires et du personnel parlementaire en fournissant des exemples de fonds de pension de différents pays. Il est prévu de réunir une équipe d'experts au premier trimestre 2014 pour aider le Parlement à rédiger les procédures en bonne et due forme.</p> <p>Nigeria En avril 2013, l'UIP a organisé, au siège de l'UIP, un stage de formation à l'intention d'un groupe de dix membres de l'Assemblée nationale. Cette formation a apporté aux participants les compétences et les connaissances nécessaires pour structurer et rédiger des documents de type résolutions, communiqués, notes de service, documents d'orientation, etc. La formation traitait également de l'adaptation des documents à différents publics.</p>
			<p>Soudan du Sud En collaboration avec la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale législative, l'UIP a mené un séminaire destiné à renforcer les capacités des parlementaires du Soudan du Sud pour les préparer à mieux traiter les questions d'affaires étrangères. Cette formation, organisée sur deux jours en juin 2013, a sensibilisé les participants à l'importance de l'implication du parlement dans les relations internationales et leur a appris à superviser les accords internationaux.</p> <p>Emirats arabes unis L'UIP a mobilisé des compétences pour contribuer au forum régional des médias organisé par le Conseil national fédéral. Le forum a mis en valeur les médias parlementaires et la façon de s'en servir pour améliorer la visibilité générale du parlement, notamment compte tenu des évolutions parlementaires que connaissent les Emirats arabes unis.</p>

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
		<p>Les trois accords ci-dessous ont été signés en 2013 :</p> <p>Myanmar En avril 2013 l'UIP et l'Agence suédoise de coopération au développement (Asdi) ont signé un avenant à un accord existant afin d'apporter un soutien au Parlement. Cet avenant autorisait la poursuite du projet jusqu'au 31 décembre 2013.</p> <p>En juillet 2013 l'UIP et le PNUD ont signé une lettre d'accord par laquelle l'UIP s'engage à apporter son appui au projet du PNUD de soutien au Parlement sur la période 2013-2015.</p> <p>Pacifique En août 2013, l'UIP et le Centre Pacifique du PNUD ont signé un protocole d'accord concernant différents programmes. En matière de coopération technique, le protocole prévoyait la réalisation de deux évaluations de projets de renforcement parlementaire en 2013 avec une possibilité d'extension à d'autres activités si nécessaire.</p> <p>Des négociations sont en cours avec des bureaux pays du PNUD (RDC, Côte d'Ivoire) ainsi qu'avec Interpeace pour la signature d'autres protocoles d'accord.</p>

PRODUITS		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
1.3.4	Mise en œuvre de programmes d'appui	<p>Nombre et nature des activités entreprises</p> <p>Participation de parlementaires - hommes et femmes spécialisés dans les domaines concernés</p>	<p>En 2013, 38 actions ont été organisées en appui à six Parlements.</p> <p>Bangladesh</p> <p>L'UIP a continué à soutenir le projet de renforcement du Parlement du Bangladesh mis en œuvre par le PNUD. En 2013, l'UIP a apporté son assistance à la réalisation des activités suivantes :</p> <p><i>Etude de circonscriptions</i> - Apport d'un soutien consultatif et de l'assistance d'un expert parlementaire qui a contribué à la rédaction d'un rapport sur l'état actuel des relations avec les circonscriptions au Bangladesh. Le rapport comprenait des recommandations d'adaptation de pratiques internationales au contexte local, ainsi qu'une stratégie de mise en place de pratiques nouvelles/améliorées pour aider les parlementaires à représenter plus efficacement les intérêts des citoyens bangladais.</p> <p><i>Etude du dispositif de requête</i> - Contribution, sous la forme de la participation d'un expert parlementaire et de la communication des pratiques de plusieurs Membres de l'UIP, à la réalisation d'une étude du système et des dispositifs actuels de présentation de requêtes au Parlement du Bangladesh, mis en regard avec les bonnes pratiques existant au niveau international, afin de dégager les points forts et les points faibles.</p> <p><i>Travaux des commissions</i> - Un expert de l'UIP a contribué à une meilleure planification des travaux des commissions et aidé à garantir de hautes normes de qualité et un traitement rapide et continu des tâches relevant du travail des commissions et de la représentation parlementaires.</p>

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
		<p><i>Planification stratégique</i> – Un expert de l'UIP a analysé la progression de la mise en œuvre du plan d'action annuel, notamment du processus adopté. L'expert a également fourni des orientations et des conseils stratégiques sur les mesures à prévoir pour les systèmes internes, les procédures et les compétences nécessaires à la mise en œuvre de plans réussis et efficaces, de manière à faire de la planification stratégique un véritable outil pour une gestion stratégique pérenne du Secrétariat du Parlement.</p> <p><i>Rapport parlementaire</i> – Un expert de l'UIP a travaillé avec une équipe de chercheurs locaux à documenter les réalisations du 9^{ème} Parlement de janvier 2009 à janvier 2014. Ce rapport a notamment pour objectif de renforcer la transparence et la responsabilisation et de contribuer à rendre le Parlement plus accessible et plus ouvert aux citoyens. Il contribuera également à entretenir la mémoire institutionnelle du 9^{ème} Parlement.</p>
		<p>République démocratique du Congo</p> <p>En RDC, l'UIP a achevé en 2013 sa longue coopération avec le PNUD sur la base de leur protocole d'accord de 2009.</p> <p>En février 2013, l'UIP a organisé une évaluation préalable à la clôture du projet (cf. 1er niveau de soumission de rapport). Des discussions ont été ouvertes avec le PNUD afin de concevoir un nouveau projet à mettre en œuvre sur la période 2014-2017.</p> <p>En mars 2013, l'UIP a organisé la troisième phase de l'activité de transcription. L'atelier combinait des cours théoriques et pratiques sur la production de procès verbaux à l'aide de moyens numériques. Pour son dernier exercice pratique, l'équipe de transcription s'est chargée de l'ouverture de la séance et a finalisé son premier procès verbal dans l'après-midi du même jour.</p>

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
		<p>Myanmar</p> <p>En décembre 2012, l'UIP a commencé à apporter un soutien, financé par la Suède, à la création de services documentaires (bibliothèque, recherche et information) pour le Parlement. En parallèle, tout au long de l'année 2013, l'UIP a continué à travailler en collaboration avec le PNUD à la préparation et au lancement d'un projet global de soutien pour la période 2013-2014.</p> <p>Exemples d'activités menées en 2013 :</p> <p><i>Appui à la création de services documentaires</i> - Sept missions d'expertise ont été menées (février, avril, mai, juillet, septembre, octobre et novembre 2013). Un plan de création d'une bibliothèque et de services de recherche ainsi que la structure de gouvernance correspondante ont été élaborés et approuvés par le Parlement. 88 ateliers ont été organisés au bénéfice de 1 740 participants sur un large éventail de sujets (connaissances parlementaires, bibliothèque et services de recherche, présentation des informations à l'intention des parlementaires, TIC et gestion des informations parlementaires). En juillet et novembre une évaluation des TIC a été réalisée et un plan de mise en place d'une infrastructure TIC a été élaboré.</p>
		<p><i>Réseautage</i> - Afin de créer des liens avec les associations de bibliothèques parlementaires nationales et internationales, des visites d'étude aux bibliothèques parlementaires de Thaïlande et de Corée ont été financées dans le cadre du projet. Celui-ci a également permis une participation à deux conférences régionales – celle de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) (Singapour, août 2014) et une conférence régionale organisée par l'Assemblée nationale de Corée (novembre 2013).</p> <p><i>Appui à la recherche</i> - Les recherches suivantes ont été effectuées dans le cadre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • services documentaires des parlements – structure et fonctionnement • programmes de stages dans les parlements – expériences comparatives • ratio personnel-parlementaires dans les parlements nationaux • exigences de programme des centres de formation internes aux parlements <p><i>Formation en informatique et en anglais</i> - 180 membres du personnel ont bénéficié d'une formation en informatique (deux groupes au niveau élémentaire et deux groupes au niveau intermédiaire). Deux groupes, pour un total de 60 personnes (un groupe des services bibliothèque et recherche et l'autre plus divers composé de personnel de l'ensemble du Parlement), ont suivi une formation en anglais.</p>

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
		<p><i>Acquisition d'équipements TIC</i> - vingt ordinateurs ont été achetés pour les services documentaires, ainsi que trois serveurs pour assurer la collecte, l'organisation et la diffusion des informations dans les trois salles de lecture de l'Assemblée.</p> <p><i>Formation en gestion</i> - Une formation en gestion a été dispensée en décembre à 30 gestionnaires du Parlement par deux experts en gestion et quatre experts disposant d'une solide expérience de la gestion des parlements. Cette formation est conçue comme une première étape d'un processus destiné à renforcer les capacités du Secrétariat dans les tâches suivantes : i) savoir formuler les difficultés présentes et futures rencontrées dans l'organisation interne et la fourniture de services au Parlement, ii) mettre en place les méthodes nécessaires pour apporter un appui efficace au Parlement; iii) mettre en œuvre les mesures institutionnelles, organisationnelles, administratives et procédurales pertinentes.</p> <p><i>Missions de suivi du projet</i> - Deux missions ont été effectuées par du personnel du siège de l'UIP en février et en juillet 2013. Ces missions ont évalué l'avancement du projet par rapport aux objectifs visés. Elles ont mis en évidence les aspects et les difficultés freinant la réalisation des produits et la contribution de ceux-ci aux effets recherchés par le projet et à son impact, et ont recommandé des ajustements.</p>
		<p><i>Evaluation externe</i> – Une évaluation indépendante du projet de l'UIP sur la période décembre 2012-décembre 2013 a été effectuée en décembre 2013. Elle a débouché sur "des conclusions très positives en matière de pertinence, efficience, efficacité, impact et pérennité des interventions du projet".</p> <p>Projet PNUD de soutien au Parlement</p> <p><i>Soutien aux commissions</i> - Un spécialiste des parlements a apporté aux parlementaires et à des membres clés du personnel une meilleure compréhension des aspects et processus généraux de la législation et du rôle de parlementaire et de membre du personnel parlementaire.</p>

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
		<p>Palestine</p> <p>L'UIP apporte son soutien dans le cadre d'un accord avec le PNUD pour la mise en œuvre du projet d'assistance financé par l'Union européenne visant à renforcer les capacités du Secrétariat du CLP. Le projet s'est achevé en juin 2013. En 2013, l'UIP a apporté son soutien aux activités suivantes :</p> <p>L'UIP a participé à une réunion du conseil de projet en février 2013.</p> <p><i>Protocole et relations internationales</i> - Une visite d'étude a été organisée au Sénat français du 18 au 22 mars 2013. Les membres du Secrétariat du CLP qui ont participé à cette visite ont eu l'occasion d'étudier de bonnes pratiques en matière de relations internationales, de protocole, de médias parlementaires et de relations publiques. En outre, deux membres chevronnés de la Direction du Protocole et des Relations internationales du Sénat français ont effectué une mission à Ramallah en mai 2013 afin d'aider le Secrétariat du CLP à élaborer une procédure interne pour le protocole et les relations internationales.</p>
		<p><i>Guide de sensibilisation des circonscriptions</i> - Un soutien consultatif a été apporté pour l'adaptation au contexte palestinien d'un guide de sensibilisation des circonscriptions. L'expert de l'UIP a revu le guide et proposé des modifications aux avantages des membres du CLP liés à leurs activités de sensibilisation des circonscriptions.</p> <p><i>Guide d'orientation</i> - Un soutien consultatif a été apporté pour contribuer à l'expérience d'organisation de séminaires d'orientation par le CLP et la production de manuels à l'intention des parlementaires. Un projet de manuel a été élaboré par l'expert de l'UIP pour assister les futurs membres du CLP et les guider dans leurs nouvelles fonctions.</p>
		<p>Pacifique</p> <p>L'UIP a effectué l'évaluation finale du programme de renforcement parlementaire du PNUD aux Palaos ainsi qu'une évaluation intermédiaire du programme de renforcement parlementaire du PNUD à Samoa, afin de dégager les points forts et les points faibles de la mise en œuvre de ces projets et de suggérer les mesures à prendre pour renouveler ou poursuivre l'assistance apportée aux Parlements de ces pays.</p>

PRODUITS		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
1.3.5	L'UIP est davantage en mesure de soutenir les parlements	Recommandations mises en œuvre	<p><i>Examen du suivi de l'étude de l'assistance technique 2011</i> Sur la lancée de l'étude organisationnelle de l'UIP financée en 2006 par l'Asdi, de l'évaluation de la gestion de l'UIP menée en 2010 et de la 3ème Conférence mondiale des présidents de parlement, une étude de l'assistance technique apportée aux parlements a été entreprise en 2011. Il s'agissait de mesurer l'efficacité, l'impact, l'efficience et la pertinence de l'assistance technique et de chercher à améliorer ces aspects par l'élaboration d'outils de gestion du cycle de projet et d'un cadre de gestion axé sur les résultats. Dans cette optique, une évaluation indépendante de la mise en œuvre des recommandations d'amélioration des méthodes de travail formulées à l'issue de l'étude de 2011 a été effectuée. Il est apparu que l'UIP avait réalisé la plupart des recommandations de 2011. Il a toutefois été constaté qu'un besoin de normalisation subsiste du côté des systèmes et outils de suivi-évaluation.</p> <p><i>Organisation d'une réunion des praticiens du développement de l'institution parlementaire</i> Ces dernières années, les organisations et les praticiens qui apportent une assistance aux parlements ont accordé une attention croissante à la coopération et à la coordination. L'UIP, qui se réjouit de cette évolution, a organisé à Genève, du 10 au 12 octobre 2013, une réunion visant à contribuer au débat et à convenir des prochaines étapes. La réunion a débouché sur l'approbation de deux propositions de promotion de la coopération : l'élaboration d'une série de principes communs pour les praticiens du développement de l'institution parlementaire et l'accord des participants sur la relance d'une coopération visant à produire un document commun de définition de normes pour parlements démocratiques.</p> <p><i>Principes communs</i> En novembre 2013 l'UIP s'est attelée à la rédaction d'une série de principes directeurs communs sur la manière d'apporter un soutien aux parlements, rédaction qui doit être achevée d'ici l'été 2014. Un premier projet a été élaboré par un groupe de rédaction composé de membres de l'UIP, du Parlement européen, de l'Assemblée nationale française, du Programme des Nations Unies pour le développement et du National Democratic Institute. Le document final devra être approuvé par un groupe restreint de praticiens du développement de l'institution parlementaire puis soumis à l'approbation d'un groupe de parties prenantes plus large comprenant des praticiens, des parlements et des bailleurs de fonds.</p>

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
2. Faire progresser l'égalité des sexes		
<p><i>Les milieux parlementaires font un meilleur usage</i></p> <p>2.1 <i>des données que leur fournit l'UIP comme organisme mondial de référence sur les femmes en politique</i></p>		
2.1.1 Bases de données en ligne sur les femmes en politique	Bases de données opérationnelles, nombre d'utilisateurs, nombre de mentions faites des bases de données, quantité d'information fournie par les parlements, degré de satisfaction des utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> • La page Internet consacrée aux statistiques sur les femmes dans les parlements figure toujours parmi les plus consultées du site de l'UIP; cette page est mise à jour chaque mois sur la base des informations reçues des parlements. • La base de données sur les commissions parlementaires pour l'égalité des sexes a été mise à jour grâce à des entretiens avec des Membres et des questionnaires. • Base de données sur les quotas électoraux pour les femmes: Le nombre de visiteurs est passé de 44 120 en 2012 à 55 429 en 2013 (+ 25,6 %) / Le nombre des visiteurs ayant consulté la page une seule fois est passé de 26 193 en 2012 à 34 105 en 2013 (+ 30,21 %) / Le nombre des pages consultées est passé de 129 602 en 2012 à 162 249 en 2013 (+ 25,1 %).
2.1.2 Diffusion de connaissances par le biais du site Internet iKNOW Politics	Nombre de visiteurs sur le site Internet, nombre d'outils d'information référencés sur le site, nombre de cercles de discussion, degré de satisfaction des utilisateurs, utilité de la diffusion des bonnes pratiques par le biais du site	<p>Pour 2013 - Visites : 36 886, visiteurs ayant utilisé le site une seule fois : 25 042, nouveaux visiteurs : 66,5 %, visiteurs ayant déjà utilisé le site : 33,5%; pages consultées : 106 051.</p> <p>Pour 2013 : visites faisant suite au renvoi depuis un réseau social: 5 253 (20,9 % du nombre total de visites); par Facebook: 1756; par twitter : 3342.</p> <p>Nouveaux contenus publiés en 2013:</p> <p>En arabe : 140 ressources, 102 informations d'actualité, 14 événements.</p> <p>En anglais : 355 ressources, 776 informations d'actualité, 76 événements.</p> <p>En français : 145 ressources, 440 informations d'actualité, 35 événements.</p> <p>En espagnol : 153 ressources, 515 informations d'actualité, 30 événements.</p>
2.1.3 Publication d'un rapport annuel sur les femmes au Parlement à l'occasion de la Journée internationale de la femme	Rapport publié pour le 8 mars	Le rapport a été publié en anglais, en français et en espagnol et lancé le 8 mars à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Il a été distribué lors de la session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU et des Assemblées de l'UIP et il a été envoyé aux Membres de l'UIP. Il est largement utilisé par les chercheurs, les organisations du système des Nations Unies et les médias, et il contribue à mieux faire connaître la situation des femmes dans les parlements dans le monde.

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
2.1.4 Références à l'information produite par l'UIP au sujet des femmes en politique dans les grands rapports internationaux et de l'ONU	Nombre de références aux données produites par l'UIP au sujet des femmes en politique dans les rapports internationaux/de l'ONU	Les données de l'UIP sur les femmes en politique sont utilisées pour les bases de données sur les Objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU, par le Bureau de statistique de l'ONU et le Forum économique mondial, pour le Rapport sur le développement humain du PNUD, etc. Elles ont constitué la principale source d'information sur les femmes dans les parlements lors de l'élaboration du rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les femmes en politique. Les données de l'UIP sur les femmes dans les parlements ont été utilisées en outre pour l'élaboration du nouvel indice sur l'environnement et le genre (EGI).
2.1.5 Promotion et diffusion d'informations concernant les femmes en politique	<p>Nombre de lancements, nombre de participants, nombre et contenu des mentions faites des lancements dans les médias</p> <p>Nombre de bénéficiaires /Nombre de demandes/Degré de satisfaction/Nombre et contenu des références apparaissant dans d'autres publications ou les médias</p>	<p>L'UIP a été invitée à présenter l'enquête sur des Parlements sensibles au genre et ses chiffres sur les femmes en politique lors de six réunions venant s'ajouter aux manifestations organisées par ses soins.</p> <p>La carte sur les femmes en politique 2012 a été diffusée largement, et la version en anglais du document a dû être réimprimée. L'analyse des progrès et des reculs des femmes dans les parlements en 2012 a été diffusée largement.</p>
2.1.6 Définition de nouveaux domaines de recherche et indicateurs	Résultats des réunions	Une réunion d'experts a été organisée en décembre 2013 pour examiner la façon d'évaluer l'influence des femmes au sein des parlements. Un rapport de la réunion a été établi. Les conclusions de cette consultation seront exploitées pour élaborer un projet de recherche sur la question.
2.2 <i>Les femmes sont plus nombreuses à accéder au Parlement et à contribuer utilement à ses travaux</i>		
2.2.1 Débats et/ou analyse des cadres législatifs nationaux dans le but de faciliter l'accès des femmes au Parlement	Nombre et niveau des contributions de l'UIP aux débats et aux réformes	Des experts de l'UIP et 60 parlementaires égyptiens (dont 80 % d'hommes) ont débattu de la loi électorale dans l'objectif de renforcer la contribution des femmes aux parlements. Ce débat a eu lieu pendant la discussion parlementaire du projet de loi électorale, en janvier 2013. Des conseils techniques ont été fournis sur les bonnes pratiques relevées dans d'autres pays et les mesures devant être prévues dans la loi électorale pour promouvoir la participation des femmes aux travaux du Parlement égyptien.

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
2.2.2 Amélioration de la synergie et des stratégies dans les régions comptant peu de femmes parlementaires	Définition des stratégies, prochaines étapes et actions de suivi de la part des parlements	Organisation avec le Parlement tongan d'un atelier régional qui a réuni des parlementaires (28 %) de 13 Etats insulaires du Pacifique en vue de promouvoir le développement de la démocratie dans la région, une journée étant consacrée à l'égalité des sexes. Alors que le taux moyen de femmes dans les parlements de la région Pacifique figure parmi les moins élevés au plan régional, les parlementaires sont convenus d'un large éventail de mesures pouvant être adoptées pour accroître la représentation politique des femmes et la participation des citoyens à la vie politique et pour promouvoir l'égalité des sexes dans la société.
2.2.3 Développement des capacités des femmes parlementaires	Nombre (et %) de femmes parlementaires formées, degré de satisfaction des bénéficiaires de la formation, nombre de plateformes d'échange/forums mis à disposition, nombre d'outils élaborés	Un séminaire de trois jours sur les droits de la femme, la communication, le leadership et les compétences en matière de sensibilisation a eu lieu en Côte d'Ivoire en avril 2013. Sur les 25 femmes membres de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, 23 ont suivi la formation, aux côtés de plusieurs fonctionnaires parlementaires. Le séminaire était destiné aux femmes parlementaires, mais deux parlementaires hommes ont exprimé le souhait d'y participer. Dans le questionnaire d'évaluation, la grande majorité des participants ont jugé la formation très satisfaisante, en particulier en ce qui concerne les thèmes traités, les compétences fournies et les documents distribués.
2.2.4 Renforcement des groupes de femmes parlementaires	Nombre de groupes de femmes parlementaires créés ou soutenus par l'UIP, échos sur le matériel de l'UIP	<ul style="list-style-type: none"> • En Côte d'Ivoire, un groupe de femmes parlementaires a été créé grâce à l'appui technique et financier de l'UIP. Lors d'un atelier préliminaire, des parlementaires hommes et femmes ont arrêté les statuts du groupe et défini ses objectifs, son mode de fonctionnement et sa composition. Le groupe a été établi conformément aux Lignes directrices pour Forums de femmes parlementaires de l'UIP. • Publication des Lignes directrices pour Forums de femmes parlementaires (en anglais et en français), outil qui vise la création de groupes de femmes parlementaires et le renforcement des groupes existants, et lancement de la base de données en ligne sur les forums de femmes parlementaires (en anglais et en français). Les lignes directrices ont été présentées à Washington lors de deux manifestations axées sur le rôle et l'impact des groupes de femmes parlementaires.
2.2.5 Mentorat de la part de femmes parlementaires	Initiatives prises par des femmes parlementaires, cercles de discussion sur iKNOW Politics	Le mentorat a visé prioritairement l'échange de données d'expérience au moyen d'iKNOW Politics. Entretiens avec des femmes actives en politique publiés en 2013: Site en arabe : 15 entretiens / Site en anglais : 28 entretiens / Site en français : 15 entretiens / Site en espagnol : 11 entretiens. Mise en ligne de 29 enregistrements vidéo d'entretiens. 5 discussions en ligne organisées en 2013 sur des sujets relatifs à la participation des femmes en politique.

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
<p>2.3 <i>Les parlements sont plus sensibles au genre</i></p>		
<p>2.3.1 Mise en œuvre et mise à profit nationales du Plan d'action pour des parlements sensibles au genre</p>	<p>Nombre d'initiatives prises dans les parlements nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le parlement du Bangladesh a publié une note d'orientation pour l'intégration du souci de l'égalité entre hommes et femmes au Parlement. Ce document a été élaboré avec l'appui de l'UIP conformément au Plan d'action pour des parlements sensibles au genre. • Un séminaire régional pour les parlements de l'Afrique francophone a eu lieu au Gabon. Plus de 100 personnes de 13 pays y ont participé, dont 75 parlementaires (33 femmes et 42 hommes). Les participants ont débattu longuement des champs d'action du Plan.
<p>2.3.2 Auto-évaluations par les parlements de leur degré de sensibilité au genre</p>	<p>Nombre de demandes d'aide reçues, nombre d'auto-évaluations réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une mission d'évaluation des besoins a été menée à bien au Pérou pour faire le point sur les besoins et les stratégies en ce qui concerne le renforcement des institutions parlementaires. Un spécialiste a été associé à ces travaux et chargé de mener un audit de genre en utilisant la méthode de l'auto-évaluation sur la sensibilité au genre. Un rapport contenant des recommandations concrètes a été établi à l'issue de la mission. • Des discussions ont été entamées avec le Parlement européen en vue de la réalisation d'une auto-évaluation du degré de sensibilité au genre.
<p>2.3.3 Intégration de la dimension de genre au Parlement</p>	<p>Nombre de parlementaires et de fonctionnaires parlementaires formés, ventilé par sexe, degré de satisfaction des personnes formées, demandes concernant la boîte à outils</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un séminaire de trois jours sur l'analyse de la législation dans une perspective de genre a eu lieu en Turquie avec un groupe de 18 conseillers juridiques, hommes et femmes, de commissions permanentes. Dans le questionnaire d'évaluation, la grande majorité des participants se sont déclarés très satisfaits et ont jugé très bons les objectifs, les contenus ainsi que le niveau de compétence. Une liste de vérification adaptée aux besoins du Parlement turc a été élaborée. La formation a été organisée en partenariat avec ONU-Femmes. • Une formation de deux jours sur la budgétisation axée sur l'égalité entre hommes et femmes a eu lieu en Côte d'Ivoire. 40 parlementaires hommes et femmes ainsi que des fonctionnaires parlementaires (dont 40 % de femmes) ont suivi la formation, qui a été organisée au début de la session budgétaire. Dans le questionnaire d'évaluation, les participants ont jugé la formation assez satisfaisante en moyenne. Ils ont estimé que les thèmes et les documents fournis étaient très pertinents.

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
<p><i>Les parlements traitent des droits de la femme, des</i></p> <p>2.4 inégalités entre les sexes et de la violence faite aux femmes</p>		
<p>2.4.1 Contribution plus active des parlements à la mise en œuvre de la CEDAW</p>	<p>Degré de participation des parlements à l'élaboration des rapports, débats parlementaires sur la CEDAW dans les pays ayant récemment fait rapport</p>	<p>Tous les parlements d'Etats dont le rapport a été examiné par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 2013 ont été invités à répondre à un questionnaire sur leur degré de participation aux travaux relatifs à ce rapport. Moins d'un tiers des questionnaires ont été retournés, ce qui montre bien que les parlements sont peu impliqués dans le processus. En octobre 2013, une séance de dialogue a réuni des membres du Comité et une délégation de haut niveau de parlementaires de l'UIP qui ont débattu des moyens envisageables pour associer les parlements plus étroitement au processus.</p>
<p>2.4.2 Action parlementaire contre les lois et les pratiques discriminatoires</p>	<p>Nombre de débats/séminaires; objectifs définis, amendements à la législation, autres initiatives parlementaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un examen spécialisé de la législation dans la perspective de l'égalité entre hommes et femmes en Turquie. Cet examen a porté sur la législation relative à la participation politique, aux associations et à la main-d'œuvre. Les recommandations ont été soumises à des conseillers juridiques du Parlement en vue de l'élaboration d'amendements qui seront examinés en 2014. • Des parlementaires ivoiriens ont défini un plan d'action pour les droits de la femme et l'égalité des sexes en Côte d'Ivoire. Ce plan comprend des cibles et des stratégies relatives à la lutte contre les inégalités dans la participation des femmes à la vie politique, à l'éducation et à la reconstruction au lendemain d'un conflit.
<p>2.4.3 Constitution de synergies et stratégies régionales de lutte contre la violence à l'égard des femmes</p>	<p>Stratégies régionales et prochaines étapes, initiatives de suivi par les parlements, nombre de participants ventilé par sexe et domaine de spécialité degré de satisfaction des participants</p>	<p>A titre de suivi du séminaire régional sur la violence à l'égard des femmes pour les parlements d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe tenu en décembre 2012, une délégation de 6 parlementaires du Malawi (3 hommes et 3 femmes) a participé à une visite d'étude en Afrique du Sud et au Zimbabwe et a pris connaissance d'expériences fructueuses dans l'application de la législation relative à la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment la violence domestique.</p>

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
2.4.4 Elaboration et mise en œuvre par les parlements de lois contre la violence à l'égard des femmes	Type de compétences et de soutien offerts par l'UIP, nombre et nature des initiatives parlementaires liées au soutien de l'UIP	Des avis d'expert ont été fournis au Parlement des Maldives (contribution à l'amélioration d'un projet de loi sur le harcèlement sexuel) et à l'Assemblée nationale du Burundi (amélioration d'un projet de loi sur la violence liée au sexe). Ces deux projets de loi sont en cours d'examen à l'échelon des commissions.
2.4.5 Les parlements contribuent à sensibiliser la société à la question de la violence à l'égard des femmes	Nombre d'initiatives de communication organisées avec l'appui/la contribution de l'UIP, nombre d'activités organisées par les parlements le 25 novembre	<ul style="list-style-type: none"> • Formation sur les activités de sensibilisation dispensée à 40 parlementaires et représentants d'organisations de la société civile (dont 72 % de femmes) au Togo et élaboration en conséquence d'un plan d'action pour l'adoption d'un projet de loi sur les violences faites aux femmes et aux filles. • Formation sur les activités de sensibilisation dispensée à 60 parlementaires et fonctionnaires parlementaires (dont 83 % de femmes) au Burundi pour les préparer à participer à des activités de communication sur la violence liée au sexe avec les populations locales. Par la suite, 57 parlementaires (dont 87 % de femmes) ont participé à une série de réunions avec 256 notables locaux (dont 40 % de femmes) pour lutter contre la violence liée au sexe et promouvoir les droits de la femme dans trois régions du Burundi (Cibitoke, Gitega, Ngozi). Ces réunions ont permis de sensibiliser les populations locales et de lutter ainsi contre les mentalités et les facteurs socioculturels qui conduisent à une tolérance de la violence à l'égard des femmes et à la stigmatisation des victimes. Elles ont aussi permis aux parlementaires de mieux comprendre ce dont les chefs locaux et les citoyens ont besoin concrètement pour prévenir la violence liée au sexe et aider les femmes. Les parlementaires ont renforcé leur capacité d'analyser et de contrôler la législation et ils ont fait pression sur le gouvernement en l'incitant à faire de l'adoption d'une loi relative à la violence liée au sexe un objectif politique prioritaire pour le pays. Grâce à cela, l'Assemblée nationale procède actuellement à l'examen d'un projet de loi (voir 2.4.4).

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
<p>2.4.6 Meilleures connaissance par les parlements de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et participation accrue de leur part à la mise en œuvre de ce texte</p>	<p>Nombre d'activités organisées, nombre de participants ventilé par sexe et domaine de spécialité, degré de satisfaction</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 95 parlementaires du Mali et représentants d'organisations de la société civile (dont 25% de femmes) ont suivi un atelier sur le rôle du parlement dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit ainsi que dans la bonne application des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. A la fin de la réunion, les participants ont adopté plusieurs recommandations, appelant à une participation des femmes au processus de reconstruction et de réconciliation dans le pays et à des mesures pour la lutte contre la violence liée au sexe lors de conflits ou au lendemain de conflits et pour la prévention du phénomène. Les participants ont jugé l'atelier très satisfaisant. • Une réunion sur les lacunes législatives nuisant à l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité a rassemblé des spécialistes des pays arabes à Beyrouth. Un groupe de 25 chercheurs, responsables politiques et fonctionnaires hommes et femmes de six pays arabes ont discuté du contenu de l'étude de la législation à laquelle il convenait de procéder pour une meilleure application de cette résolution dans les Etats arabes.
<p>2.4.7 Part plus active des parlements aux débats mondiaux sur les questions de genre</p>	<p>Niveau de participation des parlements (ventilé par sexe et domaine de spécialité), mentions des parlements dans les résultats des débats mondiaux, degré de participation des représentants de l'ONU/des OIG aux réunions de l'UIP Nombre de présidentes de parlement assistant à la Réunion des Présidentes de parlement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La réunion parlementaire organisée à l'occasion de la 57ème session de la Commission de la condition de la femme a porté sur les stratégies parlementaires de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. 129 parlementaires ont participé à cette réunion, dont 84 % de femmes. <p>La huitième Réunion des Présidentes de parlement a eu lieu à New York avant l'Audition parlementaire annuelle UIP-ONU. La réunion a porté sur l'égalité entre hommes et femmes et sur les Objectifs de développement durable et elle a réuni des Présidentes de parlement de 12 pays.</p>

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
2.4.8 Etude de questions touchant aux droits des femmes et à l'égalité des sexes dans les Assemblées de l'UIP	Nombre de mentions des questions d'égalité des sexes dans les résolutions de l'UIP, visibilité des questions de genre dans les Assemblées de l'UIP, niveau de participation des femmes parlementaires à ces Assemblées, nombre d'hommes parlementaires prenant part à la Réunion des femmes parlementaires	<ul style="list-style-type: none"> • La Réunion des femmes parlementaires s'est tenue à Quito à l'occasion de la 128ème Assemblée de l'UIP; 112 parlementaires femmes et 8 parlementaires hommes de 58 parlements y ont participé. • Les milieux parlementaires sont convenus qu'il importait de mettre fin sans retard à la violence sexuelle à l'égard des femmes, en particulier le viol sous toutes ses formes et dans tous les contextes, et ils ont adopté une déclaration résolue sur la violence sexuelle à l'égard des femmes à la 128ème assemblée de l'UIP à Quito. • Adoption de plusieurs modifications visant à intégrer le souci de l'égalité des sexes dans la résolution intitulée "Responsabilité de protéger : Le rôle du Parlement dans la protection des civils", également adoptée à Quito, pour appeler l'attention dûment sur la nécessité d'agir sans plus attendre pour mettre fin à la violence sexuelle lors de conflits ou au lendemain de conflits et pour renforcer le rôle des femmes dans les initiatives pour la paix et dans la prise de décision.
2.4.9 Intégration de la dimension du genre et des droits des femmes dans les initiatives de renforcement des capacités de l'UIP	Nombre de volets se rapportant au genre dans les initiatives de renforcement des capacités	Le Programme du partenariat entre hommes et femmes a contribué à l'élaboration de projets d'assistance technique et d'activités relatives aux droits de l'homme et au développement en vue de généraliser le souci de l'égalité des sexes au sein de l'UIP. La majorité des projets comprennent un volet sur le sujet.

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
3. Promouvoir les droits de l'homme		
3.1 <i>Le Comité des droits de l'homme des parlementaires augmente sa capacité de traiter des violations des droits de l'homme dont sont victimes les parlementaires</i>		
3.1.1 La notoriété du Comité s'accroît	Elaboration, d'ici à décembre 2013, de nouveaux outils de défense des droits de l'homme, nombre de campagnes conçues, nombre de modifications de la section du site Internet de l'UIP consacrée aux droits de l'homme, nombre de mentions du Comité dans les médias et les rapports de l'ONU	Un projet de brochure a été rédigé, et des propositions relatives aux droits de l'homme ont été formulées pour la nouvelle version du site Internet de l'UIP; à l'Assemblée de Quito (mars), le Comité a tenu une séance publique et incité les Membres de l'UIP à prendre part à la réflexion sur ses travaux et sur la façon de renforcer sa coopération avec les Parlements Membres; publication de 19 communiqués de presse et 17 articles d'actualité sur le site de l'UIP et réalisation de 33 entretiens en lien avec les travaux du Comité.
3.1.2 Sessions régulières du Comité	Nombre de rapports/textes de décision établis et traduits	Trois sessions ordinaires ont été tenues (janvier, mars et octobre). Ces sessions ont débouché sur la rédaction et la traduction de 79 rapports et 20 décisions pour janvier, 38 rapports et 20 décisions pour mars et 44 rapports et 21 décisions pour octobre.
3.1.3 a. Missions d'observation de procès et missions sur le terrain, rapports b. Décisions du Comité mieux étayées	Au moins cinq missions d'observation de procès/sur le terrain effectuées, dont le rapport est présenté au Comité	Le Comité a mené à bien 7 missions (Burundi, Colombie, République démocratique du Congo, Maldives, Sri Lanka, Tchad et Togo). Le Comité a envoyé 5 observateurs assister au procès de parlementaires ou d'anciens parlementaires en Malaisie et en Thaïlande. Les conclusions et recommandations de chacune de ces missions sur le terrain et missions d'observation de procès ont été soumises au Comité.
3.1.4 Les autorités parlementaires et les pouvoirs publics, les sources et les mécanismes onusiens et régionaux de défense des droits de l'homme sont mieux informés	Nombre de lettres envoyées aux autorités nationales, aux sources et autres parties prenantes et nombre de réponses reçues; nombre de visites de suivi dans les pays d'où proviennent les cas ou dans d'autres pays susceptibles d'apporter leur concours; nombre de démarches faites auprès des mécanismes onusiens et régionaux au sujet des travaux du Comité	Cette année, le Comité a envoyé en moyenne 10 lettres de suivi détaillées aux autorités nationales concernées, aux sources et aux autres parties prenantes au sujet des 80 cas à l'examen. Après chaque assemblée, le Comité a informé tous les Parlements Membres de l'UIP de ses décisions. Plusieurs des missions mentionnées à la ligne précédente étaient des visites de suivi. Des efforts particuliers ont été déployés en 2013 pour appeler l'attention de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur les travaux du Comité.

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
3.2 <i>Les parlements contribuent davantage à faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire</i>		
3.2.1 Parlements mieux informés du travail réalisé par les mécanismes onusiens des droits de l'homme	Nombre de lettres envoyées aux parlements; échos/réponses reçues	Envoi de 31 lettres sur l'examen de la situation des droits de l'homme par le Conseil des droits de l'homme ou les principaux organes conventionnels de l'ONU.
	Participation des parlementaires (hommes, femmes et domaines de spécialité concernés) à la réunion générale d'information	La réunion générale d'information prévue n'a pas eu lieu faute d'un accord suffisant avec l'organisation partenaire.
3.2.2 Publication décrivant la participation parlementaire aux mécanismes onusiens des droits de l'homme	Publication réalisée pour juin 2013; diffusion aux mécanismes onusiens des droits de l'homme, aux parlements et à toutes les instances défendant les droits de l'homme	L'analyse de l'enquête a été achevée en juin. Compte tenu de ses résultats, il a été décidé de réserver les informations recueillies à un usage interne.
3.2.3 Contribution parlementaire plus fournie aux mécanismes onusiens des droits de l'homme	Nombre de réunions auxquelles l'UIP participe ou fait part d'observations	Le 29 mai, l'UIP, assisté par un groupe restreint de 6 Etats, a organisé avec le Conseil des droits de l'homme une réunion-débat sur la contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à son Examen périodique universel. Cette réunion a contribué à appeler l'attention de la communauté diplomatique à Genève sur le rôle décisif des parlements dans les travaux du Conseil. A titre de suivi, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Mme Pillay, s'est exprimée sur le même sujet devant le Conseil directeur de l'UIP en octobre. En mars, le Secrétaire général de l'UIP a prononcé une allocution à l'occasion du débat de haut niveau du Conseil des droits de l'homme. L'UIP a participé au débat de haut niveau du Conseil économique et social en juillet 2013: M. de Donne, parlementaire belge, a pris part au nom de l'Union à la réunion-débat sur la dimension des droits de l'homme dans le programme de développement pour l'après-2015. L'UIP a assisté systématiquement - en assurant dans tous les cas le suivi nécessaire - aux sessions du Conseil des droits de l'homme et, dans une moindre mesure, à celles du Comité des droits économiques, sociaux et culturels et celles du Comité des droits de l'enfant.

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
<p>3.2.4 Renforcement de la capacité des parlements de faire respecter les droits de l'enfant</p>	<p>Nombre de parlementaires formés, degré d'application des recommandations des séminaires/de l'ONU; nombre de nouvelles ratifications des traités des droits de l'homme et de retraits de réserves; nombre de mentions des parlements dans les rapports et les décisions de l'ONU, participation des parlementaires (hommes, femmes et domaines de spécialité concernés)</p>	<p>Pérou Du 7 au 8 juin, quelque 100 parlementaires (hommes et femmes) et d'autres parties prenantes d'Amérique latine et des Caraïbes ont participé à un séminaire régional sur le droit à l'identité intitulé : "Promouvoir l'enregistrement universel des naissances en Amérique latine et dans les Caraïbes". Ce séminaire a permis aux participants de mieux comprendre la portée des problèmes posés par le sous-enregistrement des naissances et la nécessité pour les parlements de prendre des mesures adéquates pour y remédier.</p> <p>Equateur Quelque 80 participants ont pris part à une réunion-débat sur le thème "Promouvoir les droits des enfants vivant avec un handicap" tenue à l'occasion de l'Assemblée de l'UIP à Quito en mars. Les recommandations formulées appelaient notamment à la création de centres de dépistage prénatal, à l'allocation de fonds à l'aide aux enfants vivant avec un handicap et à leurs parents ou encore à l'adoption d'une approche axée sur l'inclusion dans le domaine.</p> <p>En 2013, plusieurs pays ont ratifié les protocoles facultatifs suivants à la Convention relative aux droits de l'enfant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants: Liechtenstein (janv.), Rép. tchèque (août), Fed. de Russie (sept.) et Sainte-Lucie (oct.) 2. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés : Cameroun (fév.) et Zimbabwe (mai). 3. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications: Allemagne (fév.), Bolivie (avril), Albanie (mai), Espagne (juin), Monténégro et Portugal (sept.) et Slovaquie (déc.)

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
	<p>Nombre de séminaires; définition des stratégies et des prochaines étapes, initiatives de suivi de la part des parlements; degré de satisfaction des participants; participation des parlementaires (hommes, femmes et domaines de spécialité concernés)</p> <p>Questions intégrées dans toutes les activités en rapport avec les droits de l'enfant menées par l'UIP</p>	<p>Equateur</p> <p>Pendant l'Assemblée de l'UIP à Quito, 60 parlementaires, des représentants de l'UNICEF et d'autres parties prenantes ont participé à des visites sur le terrain qui leur ont permis de découvrir le travail effectué par l'organisation équatorienne Misión Espejo pour aider les enfants vivant avec un handicap, notamment certains projets menés à bien dans des banlieues de Quito (Calderón, Calacali et Magdalena).</p>
<p>3.2.5 Meilleure connaissance de certaines conventions internationales de droit humanitaire dans les parlements</p>	<p>Nombre de réunions organisées par l'UIP ou auxquelles elle a pris part</p>	<p>Le Comité sur le droit international humanitaire s'est réuni lors des deux Assemblées de l'UIP. Il a présenté un rapport au Conseil directeur en appelant l'attention sur les nouveaux problèmes et priorités en ce qui concerne le droit international humanitaire et la protection des réfugiés. Le Comité a aussi assisté à une séance d'information au siège du CICR sur les difficultés posées par la mise en œuvre du droit international humanitaire dans les pays. Le Comité a organisé une réunion-débat sur la question des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à l'occasion de la 129ème Assemblée de l'UIP. Le dernier guide à l'usage des parlementaires sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, élaboré conjointement par l'UIP et le HCR, a été lancé à cette occasion. Par la suite, ce guide a été distribué à tous les Membres de l'UIP, qui ont été invités à examiner l'adéquation du cadre législatif national sous l'angle de la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.</p> <p>Le Comité a mené une mission en Jordanie, avec l'appui du HCR, pour examiner la situation des réfugiés syriens et l'impact de leur présence sur la population locale. Le Président de l'UIP a lancé un appel à l'action immédiatement après la mission, et un rapport a été présenté au Conseil directeur. Une séance spéciale sur la crise des réfugiés syriens a été organisée pendant la 129ème Assemblée de l'UIP, avec la participation du Haut-Commissaire pour les réfugiés, M. A Guterrez.</p> <p>En octobre 2013, l'UIP et le HCDH ont organisé un séminaire d'information sur la CEDAW en mettant l'accent sur les problèmes d'apatridie et de nationalité affectant les femmes. Quelque 40 parlementaires de 23 pays (dont 75 % de femmes) y ont assisté.</p>

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
4. Développer la dimension parlementaire des travaux des organisations multilatérales		
<i>4.1 La coopération avec l'ONU, tout particulièrement les nouvelles instances et les grands mécanismes onusiens, s'améliore et se développe</i>		
4.1.1 Déclarations prononcées devant des instances onusiennes, contributions parlementaires officielles aux rapports de l'ONU	Contribution parlementaire aux débats et mécanismes onusiens (débats, analyses et négociation) Nombre de mentions des parlements dans les documents majeurs de l'ONU	Plus d'une douzaine de déclarations prononcées lors de réunions officielles de l'ONU. Le rôle des parlements dans le programme de développement pour l'après-2015 a été énoncé clairement dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU à la Réunion spéciale de haut niveau de l'Assemblée générale. La position de l'UIP sur la gouvernance démocratique et le nouveau modèle économique de développement a été relayée dans plusieurs rapports de l'ONU. La résolution de l'ONU sur la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014 fait référence au rôle des parlements.
	Parlementaires présents dans les délégations nationales envoyées aux grandes conférences et à l'Assemblée générale de l'ONU	Représentation plus importante et plus systématique des parlementaires au sein des délégations nationales assistant aux grandes réunions de l'ONU.
4.1.2 Distribution des résolutions et autres documents majeurs de l'UIP aux organes compétents de l'ONU (comme documents officiels)	Nombre de résolutions/déclarations diffusées et publiées	L'ensemble des résolutions de l'UIP ont été distribuées aux organes de l'ONU et publiées dans le Journal des Nations Unies pour faciliter leur consultation par les délégations. Le Président de l'Assemblée générale a diffusé le résumé de l'Audition parlementaire annuelle au sein de l'ONU.
4.1.3 Echange d'informations et discussions sur les enjeux mondiaux avec de hauts responsables de l'ONU à l'occasion des Assemblées et des réunions spécialisées de l'UIP	Nombre de hauts responsables de l'ONU (hommes et femmes) participant aux réunions	Des haut responsables étaient présents à tous les grands débats de l'UIP, notamment les deux Assemblées (Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Administrateur associé du PNUD, Haut représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, Président du Comité du Conseil de sécurité de l'ONU créé par la résolution 1540, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement, etc.)
4.1.4 Conception, lancement ou développement de projets communs	Nombre d'échanges sur des activités communes Evaluation des réunions par les participants	Organisation, en coordination avec l'ONU, d'une mission de l'UIP en Côte d'Ivoire chargée d'examiner sur le terrain les efforts au service de la construction de la paix. Manifestations conjointes officielles à l'occasion de la Commission de la condition de la femme (avec ONU-Femmes) et de l'audition parlementaire (avec le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil économique et social), évaluations favorables.

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
4.1.5 Communication de la contribution parlementaire (recommandations) aux mécanismes onusiens concernés	Niveau de participation aux Nations Unies Valeur ajoutée des recommandations issues des réunions pour la discussion concernée à l'ONU (note: ces deux réunions viennent s'ajouter à la réunion annuelle qui a régulièrement lieu, dans le cadre du Programme de partenariat hommes/femmes, à l'occasion de la Commission de la condition de la femme)	L'issue des travaux de l'UIP (Communiqué de Quito, rapport de l'Audition parlementaire, résultat de la réunion parlementaire organisée à l'occasion de la Commission de la condition de la femme, etc.) a été communiquée aux principaux mécanismes onusiens. La participation à l'audition parlementaire conjointe de 2013 a atteint un chiffre record avec plus de 200 parlementaires et elle a débouché sur des conclusions pertinentes.
	Qualité du rapport final mesurée du point de vue de sa pertinence et de l'intérêt que revêtent ses recommandations Degré de participation à l'ONU, nombre de parlementaires participant	Les rapports des réunions conjointes ONU-UIP ont été diffusés largement au sein de l'ONU. Une manifestation organisée par l'UIP en marge de la session annuelle du Conseil des droits de l'homme de l'ONU a débouché sur l'adoption d'une nouvelle résolution de l'ONU et sur plusieurs ateliers parlementaires régionaux organisés en coopération avec l'ONU.
4.1.6 Renforcement de la présence de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies et de son Groupe consultatif, diffusion de l'issue de leurs travaux aux missions et aux instances concernées de l'ONU	Nombre de participants Degré d'engagement à l'ONU	Les rapports de toutes les sessions de la Commission ont été diffusés dûment aux Parlements Membres ainsi qu'aux Etats Membres de l'ONU, notamment le rapport sur la mission de l'UIP en Côte d'Ivoire. La participation aux sessions de la Commission a toujours été fournie. Les fonctionnaires de l'ONU concernés ont participé activement aux différentes réunions-débats à chacune de ces sessions.
	Echos des équipes de pays de l'ONU et des parlements nationaux Nouveaux mécanismes facilitant la collaboration entre l'ONU et le parlement à l'échelle nationale	Les équipes de pays des Nations Unies ont coopéré activement avec les missions de l'UIP sur le terrain et elles ont largement contribué à l'organisation de programmes de réunions complets. Le responsable de l'équipe de pays des Nations Unies au Burkina Faso a assisté à l'Assemblée de Genève et y a présenté son point de vue. Les conclusions des travaux correspondants ont été diffusées au sein du système des Nations Unies et transparaissent dans le projet de rapport du Secrétaire général de l'ONU sur l'interaction entre l'ONU, les parlements et l'UIP.
4.1.7 Recommandations destinées à améliorer la coordination des politiques/activités de l'UIP et des Nations Unies	Mention claire de l'UIP et/ou des parlements dans le rapport du Conseil des chefs de Secrétariat (CCS)	Travaux en cours. Malgré des consultations préliminaires, l'UIP n'a pas encore eu la possibilité de coopérer pleinement avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
4.1.8 Elaboration et adoption d'un nouvel accord de coopération	L'accord de coopération représente effectivement une valeur ajoutée par rapport à l'ancien	Travaux en cours. Le comité exécutif de l'UIP a créé un sous-comité sur le futur accord de coopération. Un conseiller juridique a été embauché et chargé de contribuer à ces travaux et d'élaborer des propositions sur les dispositions envisageables.
<i>4.2 Les négociations commerciales multilatérales se déroulant sous les auspices de l'OMC sont soumises au contrôle effectif des parlements</i>		
4.2.1 La dimension parlementaire du travail de l'OMC est renforcée	Nombre de parlementaires, d'organisations internationales et de missions permanentes à Genève participant aux réunions Qualité et profondeur des débats	La réunion de Bali de la Conférence parlementaire sur l'OMC (déc. 2013), qui a réuni une assemblée nombreuse, a marqué un jalon et contribué à l'issue politique fructueuse de la Neuvième Conférence ministérielle de l'OMC.
4.2.2 L'UIP joue un rôle de premier plan dans le pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	Assistance nombreuse aux réunions Débat de fond Décisions de poids	L'UIP a accueilli une réunion du Comité de pilotage, et une deuxième réunion a eu lieu dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles. Ces deux réunions ont été suivies par une assistance nombreuse et ont débouché sur des résultats significatifs, notamment en vue de la Conférence parlementaire sur l'OMC à Bali.
4.2.3 Les parlements apportent leur contribution aux conférences publiques de l'OMC	Nombre de parlementaires, y compris non européens, assistant aux réunions Qualité et profondeur des débats	De nombreux parlementaires ont participé au Forum public de l'OMC 2013 et un lien a été établi avec l'une des réunions du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC.
<i>4.3 Les parlements exercent un contrôle renforcé sur les institutions de Bretton Woods</i>		
4.3.1 Les parlements prennent une part plus active à la prise des décisions relatives aux accords de prêt	Recensement des bonnes pratiques en matière de contrôle des emprunts Participation des parlementaires à l'examen interne des pratiques en cause et de la législation en matière de contrôle	Une note d'orientation sur la participation parlementaire à l'élaboration des politiques nationales d'aide (notamment les bonnes pratiques en matière de contrôle des emprunts) a été élaborée en coopération avec la Banque mondiale et le FMI puis publiée et distribuée largement aux Parlements Membres.

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
5. Adhésion renforcée des parlements aux objectifs internationaux de développement		
<i>5.1 Les parlements ont connaissance des OMD et en tiennent compte dans leur travail</i>		
5.1.1 Evaluation critique par les parlements de leurs activités liées aux OMD	Deux parlements prennent part à cette activité	Progrès signalés quant aux composantes qui concernent la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (OMD 4 et 5) et le VIH/sida (OMD 6) ci-dessous.
5.1.2 Diffusion des bonnes pratiques concernant les travaux liés aux OMD	La documentation pertinente est diffusée aux parlements Membres de l'UIP par courrier, lors de manifestations pertinentes et par le biais du site web de l'UIP.	Progrès signalés quant aux composantes qui concernent la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (OMD 4 et 5) et le VIH/sida (OMD 6) ci-dessous.
5.1.3 Contribution parlementaire à l'établissement du programme de développement de l'après-2015	La réunion d'information parlementaire débat du programme de développement pour l'après-2015.	Les milieux parlementaires du monde entier, par le biais de l'UIP, ont fait pression pour que la gouvernance démocratique figure parmi les objectifs de l'après-2015. Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 a entériné cette proposition. De vastes consultations ont été menées auprès des parlementaires lors de l'Assemblée de Quito et de l'Audition annuelle au Siège de l'ONU. Ces débats ont également contribué à jeter un nouvel éclairage sur le modèle économique du développement dont doivent s'inspirer les nouveaux objectifs.
<i>5.2. Les parlements pèsent de plus en plus sur les politiques et les programmes touchant à la santé maternelle, néonatale et infantile</i>		
5.2.1 Meilleure connaissance des pratiques parlementaires en matière de santé maternelle, néonatale et infantile	Nombre d'études de cas rassemblées Nombre de parlements recevant des informations Nombre de manifestations autres que parlementaires auxquels les parlementaires ont contribué	Premier rapport (reddition de comptes) informant sur la mise en œuvre de la résolution de l'UIP de 2012 sur la santé maternelle, néonatale et infantile. Le rapport exposait des pratiques parlementaires appropriées et démontrait que la résolution suscitait un regain d'intérêt pour la santé maternelle, néonatale et infantile dans les milieux parlementaires
5.2.2 Les parlements sont sensibilisés à l'importance de la santé maternelle, néonatale et infantile	Deux parlements prennent part à cette activité, participation de parlementaires (hommes, femmes et domaines de spécialité concernés).	Guide pratique sur la santé maternelle, néonatale et infantile élaboré et diffusé aux parlements et aux partenaires. Un cours d'initiation et un manuel à l'usage des nouveaux parlements ont été mis au point en se fondant sur le Guide pratique.
	Nombre de ressources documentaires élaborées	Essai sur le terrain du manuel, organisé en Ouganda et une activité d'initiation organisée pour l'EALA.
5.2.3 Des initiatives parlementaires spécifiques obligent à mieux rendre compte de l'action menée en faveur de la santé maternelle, néonatale et infantile	Cadre d'action parlementaire /guide pratique sur la santé maternelle, néonatale et infantile	Soutien au Parlement ougandais lors de l'élaboration d' une stratégie de plaidoyer pour la mise en œuvre de la feuille de route nationale en matière de santé maternelle, néonatale et infantile.

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
	<p>Nombre de plans de travail/stratégies élaborés</p> <p>Débat et adoption de lois se rapportant à ce domaine</p> <p>Un parlement participe à la reddition de comptes à l'échelle nationale</p> <p>Nombre d'initiatives prises pour soutenir les parlements, par ex. visites dans les circonscriptions</p> <p>Visite d'échange effectuée</p>	<p>Soutien au Parlement kényen pour procéder à une évaluation rapide de la législation en matière de santé maternelle, néonatale et infantile.</p> <p>Production avec l'OMS d'une étude sur le mariage précoce pour le Parlement panafricain.</p> <p>Séminaire régional sur le mariage précoce organisé au Bangladesh.</p> <p>Réunions d'information sur la santé maternelle, néonatale et infantile organisées lors des Assemblées de l'UIP et des forums parlementaires régionaux.</p>
<p>5.2.4 Contribution visiblement plus fournie des parlementaires aux initiatives en faveur de la santé maternelle, néonatale et infantile.</p>	<p>Mise sur pied de nouveaux partenariats</p> <p>Nombre de contributions parlementaires facilitées</p> <p>Mise sur pied de nouveaux partenariats</p> <p>Des parlementaires/hauts responsables de l'UIP assistent aux conférences régionales et mondiales traitant de la santé maternelle, néonatale et infantile</p>	<p>Contributions régulières aux activités de l'OMS, du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant et de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant, en les informant des initiatives des parlements et de l'UIP dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile.</p> <p>Relations de collaboration établies et entretenues avec le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, l'UNICEF, l'OMS, World Vision, le FNUAP et la NORAD.</p> <p>Contributions des hauts responsables de l'UIP aux activités de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant, lors de manifestations organisées sur ces sujets dans le cadre de la Commission de la condition de la femme, de l'Assemblée mondiale de la santé, de l'Assemblée générale des Nations Unies, aux conférences « Les femmes donnent la vie » et au Partenariat international pour la santé.</p>
<p><i>5.3 Les parlements encouragent la riposte au VIH/sida</i></p>		
<p>5.3.1 Des parlementaires sensibilisés aux effets de lois discriminatoires et punitives sur la riposte au VIH</p>	<p>Mise sur pied de deux activités destinées à soutenir la réforme de la législation relative au VIH</p> <p>Organisation de deux activités</p> <p>Communication efficace et directe avant la Journée mondiale de lutte contre le sida</p>	<p>Réformes législatives liées au VIH amorcées par les membres du Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida et la santé maternelle, néonatale et infantile en Equateur et au Bahreïn.</p> <p>Séminaire de renforcement des capacités destiné aux parlementaires burundais et visite d'étude organisés par le Groupe consultatif. Sur ce, le Parlement burundais décide de créer un groupe parlementaire interpartis sur le VIH et le sida.</p> <p>L'UIP et l'ONUSIDA s'entendent sur un cadre régissant leur coopération future; l'UIP devient ainsi l'organisme chef de file chargé de mener les travaux des parlements sur l'élargissement de l'accès au traitement du VIH.</p>

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
5.3.2 Elaboration de documents d'information et meilleure connaissance de la façon dont la question du VIH est abordée au parlement	Production d'une étude Développement des bases de données	Rédaction d'une note à l'usage du législateur intitulée Améliorer l'accès des enfants au traitement du VIH. Recommandation d'actions parlementaires susceptibles de corriger la situation.
5.4 <i>De plus en plus, les parlements contrôlent l'efficacité de l'aide</i>		
5.4.1 Des directives claires pour les parlements des pays bailleurs de fonds sur la façon de renforcer leur rôle de contrôle en matière de coopération au développement, de renforcer la redevabilité mutuelle à l'échelon mondial	Les parlementaires des pays donateurs tirent profit des études de cas et mettent en œuvre les recommandations qu'elles contiennent	Une note d'orientation sur la participation du parlement aux politiques nationales d'aide, en tant que pilier de la redevabilité mutuelle, a été rédigée et soumise pour examen au Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies (FCD). Des parlementaires ont été consultés sur le projet de texte lors de la réunion du FCD, à Montreux, en octobre 2013.
5.4.2 Les travaux du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide de l'OCDE/CAD, et du FCD tiennent compte des préoccupations des parlements	Mesure dans laquelle les travaux du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide de l'OCDE/CAD, et du FCD tiennent compte des préoccupations des parlements	L'UIP représentait les parlements au sein du Comité de pilotage du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (successeur du Groupe de travail de l'OCDE/CAD). Les préoccupations des parlements sont prises en compte dans les décisions de cet organe. L'UIP a également participé à deux colloques préparatoires du Forum de 2014. Les points de vue des parlementaires se retrouvent dans les comptes rendus finaux des réunions.
5.5 <i>Les Parlements contribuent à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (PMA)</i>		
5.5.1 Participation parlementaire accrue aux mécanismes nationaux et mondiaux en rapport avec les PMA	Organisation de cinq séminaires Participation des parlementaires (hommes, femmes et domaines de spécialité concernés) Nombre de plans d'action élaborés Nombre de points de contact créés	Des groupes de discussion spécialisés ont été organisés dans maints parlements afin de fournir des indications, à l'échelon mondial, sur la façon dont les parlements s'efforcent d'intégrer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul 2011 en faveur des pays les moins avancés (PMA). Les résultats des groupes de discussion ont été communiqués lors d'une séance de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies consacrée au suivi du Programme d'action d'Istanbul – qui s'est tenue le 7 octobre 2013 à Genève. Les efforts se poursuivent afin de mobiliser des fonds pour un projet d'appui à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul au sein des parlements des PMA. En raison du manque de fonds, aucune activité au titre du projet n'a été menée en 2013.

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
<p><i>Les Parlements intègrent les changements</i></p> <p><i>5.6 climatiques et leurs conséquences dans les budgets et la législation nationale.</i></p>		
<p>5.6.1. Présence parlementaire visible lors des séances de la CCNUCC</p>	<p>Bonne participation aux réunions</p> <p>Débat de fond</p>	<p>Il est recommandé à la CCNUCC de prendre l'UIP pour modèle pour ce qui est de la parité entre les sexes dans les processus de prise de décision. L'UIP a participé aux réunions-débats sur le sujet lors des sessions des mois de juin et de décembre de la CCNUCC et a présenté ses travaux. La nécessité d'intégrer des femmes parlementaires dans les délégations a été particulièrement mise en exergue.</p>
	<p>Mesure dans laquelle les décisions de la CCNUCC tiennent compte des préoccupations des parlements</p>	<p>L'UIP s'est à nouveau employée à associer plus étroitement les parlementaires aux négociations de la CCNUCC, qui visent à parvenir à un accord mondial sur le climat en 2015.</p>

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
6. Contribution parlementaire accrue à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits		
6.1 Les parlements sont mieux à même de contribuer à la réconciliation dans les situations d'après-conflit		
6.1.1 Organisation de visites dans les circonscriptions de parlementaires représentant différents partis dans le but de promouvoir la coopération entre les partis et de sensibiliser la population au travail réalisé par le Parlement	Nombre de parlementaires, hommes et femmes, prenant part aux visites sur le terrain Nombre de citoyens, hommes et femmes, prenant part aux visites sur le terrain et connaissant mieux le travail réalisé par le Parlement	Du 28 au 30 octobre 2013, l'UIP a organisé, en Côte d'Ivoire, une Conférence régionale ouest-africaine sur le rôle du Parlement en matière de prévention et de gestion des conflits. La Conférence a permis aux parlementaires de débattre de la façon dont ils pourraient contribuer à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix et des moyens à employer dans ce but. A cette fin, les participants ont souligné qu'il incombe au parlement de sensibiliser la population aux principes fondamentaux de la paix, à travers des missions de sensibilisation qu'ils pourraient organiser à l'échelon national. Ils ont également accordé une attention particulière à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.
6.1.2 Le dialogue entre le Parlement et l'Exécutif est encouragé afin d'améliorer la prise de décision.	Les parlementaires, quelle que soit leur sensibilité politique, collaborent dans un esprit de tolérance Nombre de demandes reçues Degré de coopération entre la majorité et l'opposition Degré de coopération entre la majorité et l'opposition	En 2013, l'UIP a répondu aux demandes de quatre parlements. Egypte : A la mi-janvier 2013, une mission conjointe d'experts de l'UIP en matière de paix et de sécurité et d'égalité des sexes a apporté son aide à la révision de la loi régissant les élections législatives à la Chambre basse du Parlement, en conseillant les autorités égyptiennes sur diverses questions, y compris sur les mesures les plus propres à aboutir à une participation accrue des femmes à la vie politique. Libye : En janvier 2013, l'UIP a mis en œuvre un programme de soutien prioritaire axé sur l'examen des règles et procédures du Congrès général national et de son organigramme, et sur la mise à disposition de l'expertise accumulée des parlements pour la rédaction d'une nouvelle constitution et la formation du personnel. Une évaluation des activités futures a également été entreprise. Maldives : En avril 2013, à la demande du Majlis du Peuple, l'UIP a apporté son assistance technique à la révision des articles incriminés de la loi sur les immunités qui a été adoptée et formuler des recommandations inspirées des meilleures pratiques en usage dans le monde.

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
		<p>Tunisie* :</p> <p>En juin 2013, pour aider l'Assemblée nationale à moderniser son mode de fonctionnement, son secrétariat et ses procédures, l'UIP a préparé un séminaire sur l'autonomie administrative et financière des parlements. La tenue de ce séminaire a été reportée en attendant le vote sur la nouvelle constitution.</p> <p>* Cette activité concerne également l'objectif 1.3 de la Stratégie</p>
6.1.3 Organisation d'activités destinées à doter le Parlement d'un cadre juridique ou à renforcer ce cadre	<p>Adoption et mise en application de dispositions constitutionnelles et autres s'appliquant au Parlement</p> <p>Nombre de parlementaires (des deux sexes) prenant part aux activités de renforcement des capacités</p>	<p>Maldives :</p> <p>En novembre 2013, une mission a été organisée et a formulé des recommandations pour renforcer le travail du Parlement et améliorer la relation institutionnelle entre les différents pouvoirs de l'Etat.</p>
6.2 <i>La diplomatie parlementaire facilite la prévention et la résolution des conflits</i>		
6.2.1 Organisation d'une mission sur le terrain pour encourager les parties en conflit à dialoguer	<p>Des hauts responsables des deux parties en conflit reçoivent la mission de l'UIP</p> <p>Expression de la volonté politique de poursuivre le dialogue</p> <p>Nombre d'hommes et de femmes du pays hôte participant à la visite</p> <p>Activités de suivi de la mission</p> <p>Débats au parlement</p>	<p>Rapports de suivi des missions sur le terrain auxquelles ont participé de hautes personnalités politiques et des législateurs. Les Parlements sont encouragés à appliquer au règlement des conflits une approche plus stratégique. Les Assemblées offrent aux parties en conflit l'occasion de dialoguer. Propositions de tables rondes sur des questions d'intérêt commun au Moyen-Orient, auxquelles des femmes sont vivement encouragées à participer. En collaboration avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Bureau des affaires humanitaires de l'ONU, l'UIP publie la Loi-type relative à la facilitation et à la réglementation des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe, qui a pour objet d'aider les pays à mieux se préparer, sur le plan juridique, à la coopération internationale en cas de catastrophe.</p>

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
7. <i>L'Organisation est universelle et renforce son interaction avec les Membres</i>		
7.1 <i>L'UIP se rapproche de son objectif d'universalité</i>		
7.1.1 Maintien des contacts avec les parlements non membres, notamment le Congrès américain et certains parlements des Caraïbes et du Pacifique sud	<p>Nombre d'échanges avec le Congrès Nombre de participants</p> <p>Ordre du jour des réunions Nombre et niveau des participants</p>	<p>Manifestations de l'UIP organisées avec succès au Congrès des Etats-Unis et au National Press Club américain. De nouveaux contacts sont établis au Sénat américain et à la Chambre des Représentants des Etats-Unis. Echanges réguliers avec des Parlements non membres : Guinée, Guyana, Libéria, Tonga et Turkménistan.</p> <p>Grand nombre de participants au séminaire régional organisé aux Tonga pour les parlements des Etats insulaires du Pacifique. Il a contribué à faire prendre conscience de l'UIP et son travail.</p>
7.1.2 Augmentation du nombre de Membres	<p>Nombre de demandes d'affiliation ou de réaffiliation Nombre de nouveaux membres</p>	Deux nouveaux parlements ont été accueillis au sein de de l'UIP en 2013 : ceux du Bhoutan et de la Somalie.
7.2 <i>Les Membres tirent un plus grand profit de leur participation aux travaux de l'UIP</i>		
7.2.1. Les Assemblées tenues par l'UIP en 2013 rassemblent un grand nombre de participants pour des débats de fond	<p>Degré de participation Nombre d'interventions lors des séances officielles de l'Assemblée Documents finals de bonne tenue et d'actualité</p>	La participation aux deux Assemblées de l'année (Quito et Genève) est restée élevée. Le pourcentage des femmes parlementaires à l'Assemblée de Quito était est en nette amélioration (32,6%). L'Assemblée de Genève en octobre était d'un niveau particulièrement élevé, rassemblant 132 délégations parlementaires nationales, dont plus de 75 Présidents et Vice-Présidents de parlement. Le débat général de l'Assemblée de Quito a traité de questions de fond et a été vivant, et son résultat (Communiqué de Quito) a permis d'influer sur les délibérations mondiales concernant le nouveau programme de développement.
7.2.2 Les délégations comptent des membres des commissions parlementaires compétentes pour les questions à l'ordre du jour de l'Assemblée	Composition des délégations; nombre d'interventions dans les débats de l'Assemblée	Le Secrétariat de l'UIP a continué de s'informer sur les nominations des membres des commissions dans les Assemblées de l'UIP. Un nouveau système d'inscription en ligne a été développé en interne, avec un champ obligatoire à remplir sur la composition de la Commission. De nouvelles modalités ont été adoptées pour rendre les séances de l'Assemblée plus interactives (le débat, organisé à Quito, sur le thème de la légalisation des drogues était à l'image de celui de Davos). Le nombre d'interventions est resté constamment élevé.

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
7.2.3 Le document final des conférences de l'UIP est pragmatique	Pertinence des documents finals adoptés par l'UIP au regard des sujets abordés Suivi et mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée Rapports sur les initiatives de suivi	L'UIP a modifié ses Statuts et Règlements, en vue d'améliorer le fonctionnement des commissions permanentes ainsi que le suivi de ses résolutions. Un questionnaire à choix multiples sur les suites données par les Parlements aux décisions de l'UIP a été rempli et retourné par la moitié des membres. Un rapport de synthèse a été soumis pour examen lors d'une réunion conjointe des Bureaux des Commissions permanentes.
7.2.4 Contributions parlementaires aux débats plus sensibles au genre	Documents finals plus sensibles au genre	Les documents finals de l'Assemblée sont plus sensibles aux relations hommes-femmes. Des nouvelles règles prévoient une égalité stricte de la représentation des deux sexes au sein des Bureaux et des autres organes de l'UIP.
<i>7.3 L'UIP adopte des lignes directrices sur la parité hommes/femmes et l'équilibre politique</i>		
7.3.1 Formulation de lignes directrices sur l'équilibre hommes/femmes dans les délégations parlementaires	Nombre de femmes déléguées	Le plan d'action pour une plus grande sensibilité des parlementaires au genre a commencé à être mis en œuvre au cours de l'année 2013. L'UIP a entrepris une évaluation de ses propres performances.
7.3.2 Elaboration de lignes directrices sur l'équilibre politique dans les délégations parlementaires	Participation plus active des Bureaux des Commissions Nombre de délégations multipartites	L'UIP a continué de s'informer sur le multipartisme des délégations participant à ses assemblées: 79 délégations sur 118 étaient multipartites lors de l'Assemblée de Quito, et lors de l'Assemblée de Genève, en octobre, la proportion était de 84 sur un total de 132 délégations. Une réunion conjointe des Bureaux des Commissions permanentes et des présidents des groupes géopolitiques s'est tenue pour la première fois.
<i>7.4 L'UIP met en œuvre des réformes structurelles</i>		
7.4 .1 Amélioration de la qualité des résolutions de l'Assemblée	Nombre de Parlements membres reprenant les résolutions de l'Assemblée à l'échelon national	De nouveaux règlements adoptés en 2013 prévoient des résolutions plus ciblées et plus orientées vers l'action. Pour la première fois, lors de l'Assemblée de Quito, une résolution a été discutée en séance plénière, dans l'optique d'encourager la participation active des Membres.
7.4.2 Plus d'efficacité et de visibilité du travail accompli par les Bureaux des Commissions	Nombre de réunions, présence des membres des Bureaux	En vue de rendre le travail des Bureaux des Commissions permanentes plus efficace et de leur donner plus de visibilité, la taille du Bureau a été élargie à 18 membres titulaires, chargés d'élaborer des plans de travail et d'entreprendre des activités opérationnelles.

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
7.4.3 Les Membres participent aux travaux de l'UIP, de l'Assemblée et de ses commissions permanentes en meilleure connaissance de cause	Ordre du jour Nombre de secrétaires participant au séminaire	Trente secrétaires et hauts fonctionnaires parlementaires de 28 Parlements Membres et d'une organisation parlementaire régionale ont activement participé au Séminaire d'information 2013 sur les activités et le fonctionnement de l'UIP.
7.4.4. Reconnaissance statutaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Adoption des Statuts modifiés	Les amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP ont été adoptés en octobre 2013, dont la reconnaissance statutaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires. Le Comité s'est réuni dans la foulée et a rédigé son Règlement (qui sera adopté à la 130ème Assemblée de l'UIP en mars 2014)
7.4.5 Amélioration du statut de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies	Adoption du règlement de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies	Le Commission des Affaires des Nations Unies est devenue la quatrième Commission permanente de l'UIP, disposant du même règlement que les trois autres.
<i>7.5 Les Membres sont plus nombreux à mieux donner suite et effet aux résolutions de l'UIP</i>		
7.5.1 Les Membres améliorent la qualité de leurs rapports	Nombre de rapports annuels reçus Nombre de recommandations suivies par les Membres	Quatre-vingts parlements ont envoyé un rapport annuel en 2013 (49 % des Membres). L'annexe au rapport du Secrétaire général relative aux activités des Membres contient près de 50 exemples de mesures spécifiques de suivi des recommandations de l'UIP.
<i>7.6 L'UIP parvient à une cohérence et à une efficacité plus grandes dans la coopération parlementaire mondiale</i>		
7.6.1 Les Groupes géopolitiques contribuent davantage à la politique menée par l'UIP	Nombre de réunions des Groupes géopolitiques Ventilation par sexe des candidats présentés par les Groupes géopolitiques	A chaque Assemblée, des réunions de 15 groupes géopolitiques et autres ont lieu en moyenne ainsi que près d'une centaine de réunions bilatérales. Les Présidents des groupes géopolitiques se sont réunis avec les Bureaux des Commissions permanentes pour améliorer la communication et leurs contributions.
7.6.2 Coopération plus étroite entre l'UIP et les autres organisations parlementaires	Nombre d'organisations parlementaires régionales et autres prenant part aux conférences de l'UIP Nombre d'instances parlementaires se servant des résolutions et des rapports de l'UIP dans leurs travaux Nombre de manifestations organisées en commun	Entre 20 et 25 organisations parlementaires régionales et autres prennent part, en moyenne, aux Assemblées de l'UIP. Des efforts sont entrepris pour ouvrir les assemblées de l'UIP à ces organisations (experts et intervenants principaux) et identifier les possibilités de coopération sur des questions spécifiques Près d'une douzaine de manifestations régionales et autres ont été organisées par l'UIP en 2013, en collaboration avec d'autres organisations parlementaires.

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
8. Visibilité accrue de l'UIP		
8.1 <i>Le site Internet de l'UIP est un outil moderne, dynamique et riche en informations sur les parlements et la démocratie, qui contribue à renforcer le statut de l'UIP</i>		
8.1.1. Appel d'offres pour sélectionner une société chargée de concevoir et créer le site web	La refonte du site web a débuté	Le développement du site web a été suspendu en attendant l'adoption du nouveau logo et de l'identité visuelle, à la 129 ^{ème} session de l'Assemblée, et pour des raisons liées aux ressources humaines et au recrutement.
8.1.2. Affinement de la programmation Internet	Les spécifications techniques du nouveau site web sont prêtes	Voir ci-dessus
8.1.3. Commander et fournir du contenu pour le site web	Les nouveaux matériels et outils destinés à informer et à attirer les visiteurs du site sont prêts	Du contenu pour le site www.ipu.org continue d'être créé et développé, y compris des informations et des articles. La page d'accueil du site www.ipu.org a régulièrement évolué grâce de la mise en ligne régulière et systématique de nouveaux contenus.
8.1.4. Migration du contenu existant sur le nouveau site Internet		Le développement du site web a été suspendu en attendant l'adoption du nouveau logo et de l'identité visuelle, à la 129 ^{ème} session de l'Assemblée, et pour des raisons liées aux ressources humaines et au recrutement.
8.2 <i>Création de produits d'information utiles et faciles d'emploi</i>		
8.2.1. Production de dossiers d'information sur l'UIP et son travail en anglais, français et espagnol	Nombre de dossiers d'information distribués aux publics cibles en 3 langues	La production a été retardée en raison de l'adoption tardive du nouveau logo et de l'identité visuelle de l'UIP
8.2.2. Rassembler le matériel audiovisuel de l'UIP et de ses travaux pour réaliser des produits audiovisuels spécifiques	Nombre d'enregistrements vidéo réalisés sur des questions d'importance stratégique pour l'UIP	Séquences vidéo de la 129 ^{ème} Assemblée de l'UIP distribuées aux diffuseurs européens pour leurs bulletins d'information; enregistrements vidéo de l'Assemblée de l'UIP archivés en vue de leur utilisation dans une future séquence vidéo sur l'UIP
8.2.3. Rapport sur les travaux et activités de l'UIP en 2012	Rapport annuel 2012 produit en anglais, espagnol et français	Rapport annuel 2012 produit en anglais et en français, largement distribué aux Membres de l'UIP, utilisé à des fins d'information et de communication et disponible sur le site www.ipu.org
8.2.4. L'expertise de l'UIP révélée et mise en valeur par ses publications	Le catalogue des publications est produit et diffusé en ligne et en version papier	Production suspendue en raison de l'adoption tardive du nouveau logo et de l'identité visuelle de l'UIP

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
8.2.5. Collection de photos propres à illustrer le site Internet et les publications de l'UIP	Des images adéquates illustrent le contenu du site Internet et des publications de l'UIP	Le site web et les publications de l'UIP sont plus évolutifs et attrayants visuellement, offrant un aspect plus humain du travail de l'UIP et des enjeux, à un coût moindre que par le passé .
8.2.6. Production à l'échelle de l'organisation d'un matériel de communication contribuant à créer et renforcer l'identité visuelle	Nombre de bannières, affiches enroulables, drapeaux, casquettes, t-shirts, dossiers de presse, etc., de l'UIP imprimés	Une nouvelle identité visuelle, qui rend les communications de l'UIP plus modernes, a été définie et adoptée et une charte graphique a été élaborée. De nouveaux drapeaux, bannières, inscriptions pour les fournitures de bureau et les locaux de l'UIP réalisés dans un premier temps pour mettre en œuvre la nouvelle identité visuelle de l'Organisation, adoptée à la 129 ^{ème} session de l'Assemblée.
<i>8.3 L'UIP recentre sa politique de communication sur les principaux médias internationaux et une diffusion ciblée</i>		
8.3.1. Campagne de communication auprès des principaux médias hispanophones pour améliorer la présence et la visibilité de l'UIP	Nombre d'articles produits et distribués aux médias hispanophones à travers le monde	Cinquante-huit communiqués de presse en espagnol ont été diffusés aux médias hispanophones; les contacts avec les médias espagnols ont augmenté de 35 %; pour la première fois, les médias hispanophones reprennent régulièrement des articles de l'UIP
8.3.2. Diffusion d'un matériel de communication plus abondant aux médias et autres partenaires	Les listes de diffusion par courrier électronique s'allongent	Prises globalement, les listes de contacts pour les médias, les Membres et autres ont augmenté de plus de 40%. La liste de contacts pour les médias arabophones a quadruplé, en partie grâce à une distribution plus fréquente de communiqués de presse en arabe, tandis que la liste de contacts pour les médias espagnols a triplé. Cinquante-huit communiqués de presse et 131 reportages ont été produits pour l'e-bulletin et le site web au cours de l'année, en plus des études de fond pour la publication en ligne. Les personnes qui suivent le compte twitter de l'UIP ont augmenté de près de 150% .
8.3.3. Surveillance de la couverture médiatique afin de mesurer les efforts de communication	Nombre de mentions de l'UIP dans les médias à l'échelle mondiale	Un minimum de près de 7 000 articles de presse sur l'UIP disponibles librement sur des sites web; @IPUparliament mentionné plusieurs millions de fois sur Twitter pendant l'année avec notamment des pics atteints lors des assemblées. Il est par exemple apparu 700 000 fois sur un laps de temps de trois heures à la 129 ^{ème} Assemblée de l'UIP.
8.3.4. Communication en direction des médias sur des sujets et des manifestations d'importance stratégique prioritaire	Visibilité de l'UIP dans les médias nationaux et internationaux	Près de 170 entrevues avec les médias ont été réalisées avec près de 100 organes de presse différents dans de nombreuses langues, sur les questions prioritaires des assemblées de l'UIP, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et les crises politiques.

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
9. Amélioration de la gestion des activités, de la gouvernance et du contrôle interne		
9.1 L'UIP renforce sa gouvernance et son contrôle internes		
9.1.1 Un Comité exécutif plus performant	Une réunion supplémentaire du Comité exécutif avant septembre 2013 Archives indexées accessibles	Distribution en temps opportun des documents du Comité exécutif, des comptes rendus analytiques et des résultats de l'Assemblée à deux réunions Les archives sont conservées et tenues à jour.
9.1.2 Un Sous-Comité des finances efficace	Deux réunions du Sous-comité organisées avant octobre 2013 Communications et rapports à l'intention du Sous-comité	Sept réunions du Sous-comité organisées (face à face et téléconférences). Le Sous-Comité des finances a rendu compte au Comité exécutif.
9.1.3 L'UIP dotée d'une stratégie de mobilisation des ressources	La stratégie de mobilisation des ressources de l'UIP est affichée sur le site Internet De nouvelles possibilités de financement sont identifiées et explorées	Des financements pour le site web en arabe sont toujours recherchés activement. Financements externes obtenus auprès de WSD (300 000 dollars E.-U. pour 2013) Prolongation de l'aide volontaire sollicitée auprès de l'ACDI, d'autres organisations attendent le résultat de l'examen à mi-parcours avant de se prononcer sur le renouvellement (ASDI, Irish Aid)
9.2 L'UIP modernise ses systèmes et méthodes de gestion et applique une gestion axée sur les résultats		
9.2.1 Tableau matriciel de l'UIP pour 2013 et 2014	Le tableau matriciel est mis à jour tout au long de l'année 2013 Examen semestriel avant août 2013	Tableau matriciel renseigné en temps opportun pour 2013 Méthode de l'examen documentée
9.2.2 Amélioration des systèmes d'établissement du budget et de	Degré de satisfaction Pourcentage de personnel formé	Toute la documentation budgétaire est présentée en fonction des objectifs
9.2.3 Conformité au système d'évaluation du personnel	Tous les membres du personnel ont été évalués avant fin décembre 2013 Pourcentage de personnel ayant été évalué	Le cycle de 2013 a été mené à son terme et les évaluations ont été documentées et signées 100 % des collaborateurs évalués
9.2.4 Formation ciblée du personnel	Tous les membres du personnel ont identifié leurs besoins de formation d'ici juin 2013 Pourcentage des formations assurées d'ici décembre 2013	Les besoins de formation ont été identifiés et documentés par le biais de l'outil d'évaluation du comportement professionnel. Les besoins de formation ont été couverts en tenant compte des contraintes budgétaires, tel que documenté dans les évaluations individuelles du comportement professionnel.

PRODUITS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits obtenus
<p><i>L'UIP intègre systématiquement la parité</i> 9.3 <i>hommes/femmes dans toute l'Organisation</i></p>		
<p>9.3.1 Lignes directrices sur la prise en compte systématique de la</p>	<p>Les lignes directrices sont publiées et adoptées avant avril Tout le personnel et les cadres ont été formés avant décembre 2013</p>	<p>Les lignes directrices sur la prise en compte systématique de la dimension</p>
<p><i>9.4 L'UIP adopte, dans ses travaux, une démarche fondée sur les droits</i></p>		
<p>9.4.1 Lignes directrices pour une démarche fondée sur les droits</p>	<p>A faire en 2014</p>	<p>La politique d'intégration de la parité hommes-femmes de l'UIP a été adoptée en octobre 2013.</p>